

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. PIERRE BÉLAND, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE, DES BUTTES DU LAC AUX SAUTERELLES,  
DES BASSES COLLINES DU LAC GUERNESÉ ET DES COLLINES DE BRADOR  
DANS LA PROVINCE NATURELLE DU PLATEAU DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 21 novembre 2006, 19 h 30  
Portail Pélagie Cormier  
1010, Promenade des anciens  
Havre-Saint-Pierre

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2006.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
VILLE DE SEPT-ÎLES et CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD	
GHISLAIN LÉVESQUE, GENEVIÈVE MORNEAU .....	3
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD	
GENEVIÈVE POMERLEAU.....	12
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN	
CAMILLE FEQUET.....	20
MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE et MRC DE MINGANIE	
STÉPHANIE ÉLIAS.....	29
REPRISE DE LA SÉANCE .....	36
PREMIÈRE NATION DE MINGAN (EKUANITSHIT)	
SYLVIE BASILE, DAVID BASILE .....	37
NATURE QUÉBEC/UQCN	
ADELINE BAZOGE .....	47
NICHOLAS SHATTLER .....	54
CONSEIL DES INNUS DE EKUANITSHIT et ASSEMBLÉE MAMU PAKATATAU MAMIT	
CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO.....	64
GROUPE DE CITOYENS SPÉCIALISTES DE L'EAU VIVE	
MATHIEU BOURDON, SYLVAIN ROY .....	74

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames, messieurs, bonsoir ! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur quatre projets de réserves de biodiversité sur la Basse-Côte-Nord. Mon nom est Pierre Béland. Je suis président de cette commission d'enquête et d'audience publique.

10 Notre équipe est la même que lors de la première partie. À ma gauche, madame Sophie Hamel-Dufour, analyste; derrière, David Boudreault, analyste; et ce soir seront absentes madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, Catherine Roberge qui est responsable des communications et Louise Marois qui assiste nos travaux.

15 La logistique est assurée comme la dernière fois par le Centre des services partagés du Québec, Michel Filteau et la sténographe est madame Lise Maisonneuve.

20 Le mandat qui nous a été confié et que nous vous avons présenté et lu lors de la première partie, je ne le lirai pas ce soir mais il y a des copies derrière pour ceux qui voudraient en avoir.

25 Alors, on a examiné ces projets ensemble dans la semaine du 16 au 19 octobre et ces projets découlent de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui prévoit la consultation du public avant d'adopter de façon définitive ce qu'on appelle en ce moment des réserves de biodiversité projetées. C'est donc dire qu'aucune décision n'a encore évidemment été prise, sans ça nous ne serions pas ici pour vous consulter.

30 Le promoteur des projets est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a présenté divers documents d'information pour ces projets : un Cadre de protection, un Cadre de gestion pour la consultation du public, le Plan de conservation et divers documents qui ont été déposés et présentés lors de la première partie de l'audience.

35 Alors, ce soir, il vous appartient de commenter ces propositions et même d'en faire d'autres si vous le jugez nécessaire. Notre rapport sera remis au ministre au plus tard le 14 février, soit environ deux mois et demi après la fin de la partie publique de la consultation.

40 L'objectif de la séance de ce soir et des autres séances de la deuxième partie de l'audience est de recevoir votre opinion sur le projet. Déjà certains d'entre vous se sont prononcés lors de la première partie. On vous invite à compléter. Vous pouvez aussi ce soir obtenir des compléments d'information ou des ajouts. Nous allons recevoir ou entendre ce soir au moins neuf mémoires qui nous ont été annoncés. Nous avons une liste ici et je verrai à

les faire présenter dans l'ordre où les demandes nous ont été adressées.

45 Je vous invite évidemment, si d'autres personnes sont présentes et veulent ajouter un mémoire à cette liste ou ajouter des commentaires, vous êtes les bienvenus mais vous devez pour ce faire vous inscrire au registre derrière et je vous inviterai à la suite des gens qui sont déjà inscrits.

50 Je tiens à préciser que autant, ce soir que lors de la préparation de notre rapport, la commission ne tient pas compte du nombre de gens qui sont pour et du nombre de gens qui sont contre pour faire une recommandation au ministre. Ce qui nous intéresse, ce sont les raisons, les motifs, les arguments, l'argumentation entourant votre approbation ou votre opposition partielle ou totale aux projets. Donc, il s'agit d'examiner en apportant des arguments et ce n'est pas le nombre qui va l'emporter.

55 Tout mémoire qui n'est pas présenté ici ou lors des séances subséquentes peut être quand même déposé auprès de la commission de diverses façons, soit par courrier, soit par Internet, par courriel et feront partie du dossier, et vous pourrez les consulter comme tous les autres mémoires présentés dans un des centres de consultation. Il y en a un ici à Havre-Saint-Pierre et il y en a dans quelques autres municipalités. La commission lit évidemment et relit tous les mémoires qui sont déposés.

60 Il y aura trois séances pour cette deuxième partie. Celle de ce soir à Havre-Saint-Pierre, demain soir à Blanc-Sablon et le 23 à Pakua Shipu sur la rivière Saint-Augustin, je pense, qu'elle s'appelle.

65 Ce soir, il y a un lien téléphonique qui est disponible pour des participants de l'extérieur qui veulent se joindre au débat. Je sais qu'en ce moment, nous avons prévu de recevoir trois mémoires par téléphone, deux qui viendront de Saint-Augustin et un qui viendra, je crois, de Québec. Alors, vous pourrez entendre la conversation téléphonique que j'aurai avec ces participants.

70 Vous allez remarquer aussi que la structure est un peu différente. Il n'y a pas de table à ma droite pour le promoteur et pour les personnes-ressources. Cependant, les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont présents ici ce soir avec nous et le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est là aussi. Et si nous avons besoin d'éclaircissements, nous pourrions faire appel à eux.

75 Lorsque vous présentez votre mémoire, je vous appellerai, vous venez à l'avant et vous avez deux choix : vous pouvez lire votre mémoire en entier ou vous pouvez nous en présenter les aspects les plus importants. Généralement, quand le mémoire est très long, les gens préfèrent nous en lire des extraits. Nous avons de toute façon une copie papier, lesquelles seront déposées dans les centres de documentation. L'idée, c'est de laisser plus

85 de temps pour un échange. Je vous adresserai des questions à l'occasion sur certains points présentés dans votre mémoire que nous avons déjà lu.

À la fin de la séance ce soir, j'annoncerai qu'il y a un droit de rectification, c'est-à-dire que si vous entendez une chose qui est dite ce soir et qui est fautive dans ses faits, et non pas si c'est une opinion que vous ne partagez pas, mais si quelqu'un, par exemple, dit que telle rivière est située à 50 kilomètres et qu'en réalité, c'est 250, vous pouvez corriger ces faits lorsque j'annoncerai. Mais si la différence est seulement de 1 kilomètre ou 2, on va laisser faire. Autrement dit, vous pouvez corriger des faits mais pas ajouter votre opinion à celle d'une personne dont vous ne partagez pas l'opinion.

95 Pour assurer un exercice démocratique comme pour la première partie, il importe de maintenir un climat de respect mutuel, de courtoisie à l'image de ce qui s'est passé très bien lors des séances précédentes. Présenter son opinion, ça exige aussi qu'on respecte celle des autres et il faut toujours éviter de tenir des propos blessants.

100 À la pause, nous laisserons peut-être sur les chaises ou David derrière vous les distribuera, nous avons un petit questionnaire dans lequel nous vous demandons votre opinion sur les services que nous vous offrons. Ça nous aide beaucoup à améliorer notre performance éventuellement.

105 Alors, comme je disais tout à l'heure, nous avons déjà une liste de gens qui se sont inscrits pour présenter les mémoires. S'il y en a d'autres qui veulent s'inscrire, allez derrière, le registre est ouvert et David s'occupera de vous.

110 Sinon, je vais appeler la première personne sur notre liste, monsieur Ghislain Lévesque qui est le maire de la Ville de Sept-Îles et il est assisté de madame Geneviève Morneau. Vous représentez aussi, je crois, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. Monsieur Lévesque, bonsoir!

115 **M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

Monsieur le président, bonsoir, mesdames et messieurs et je saluerais de façon toute particulière monsieur le Chef Jean-Charles Piétacho de Mingan qui est ici. Bonsoir à tout le monde. Et comme je vous dis, je suis accompagné de madame Geneviève Morneau qui est conseillère en développement régional au sein de la Conférence régionale des élus. Je suis ici en tant que vice-président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.

125 D'entrée de jeu, j'aimerais vous souhaiter un agréable séjour sur la Côte-Nord parmi nous. Ce n'est pas votre premier voyage et nous espérons que vous allez avoir un heureux séjour, et nous sommes aussi heureux de participer et de venir ici exposer un peu notre vision

sur les réserves de biodiversité.

130 Vous comprenez que la Conférence régionale des élus a plutôt une vision globale. On est le chapeau, on est plutôt sur les enjeux globaux. Alors, on va être disons très, très général. Maintenant, j'aimerais juste vous rappeler que la Conférence régionale des élus également est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional et on croit beaucoup à la concertation entre les partenaires, que ce soit au niveau local ou régional et le gouvernement du Québec également nous conseille sur différentes questions à caractère de développement des régions.

135 Je vous précise également que la région de la Côte-Nord est la deuxième plus vaste région du Québec, représentant près de 20 % de la superficie de la province avec 300 000 kilomètres carrés. Ce territoire immense s'étend donc sur plus de 1 280 kilomètres de côte entre Tadoussac et Blanc-Sablon, et comprend également l'Île d'Anticosti au milieu du fleuve Saint-Laurent ainsi que les villes de Shefferville et de Fermont situées au nord de la région.

140 Une population de 97 000 habitants répartie entre cinq MRC, un territoire municipalisé, la Basse-Côte-Nord, composé principalement de communautés anglophones ainsi que sur notre territoire de la Côte-Nord de huit communautés innus et de une naskapie.

145 J'aimerais porter à votre attention également qu'avec seulement 1.3 % de la population du Québec, la Côte-Nord produit environ 27 % de la production d'électricité du Québec, plus de 30 % de la production d'aluminium, 28 % des valeurs de la pêche, 28 % des expéditions minérales et 15 % de la production forestière québécoise.

150 De plus, la région affiche le plus haut taux d'exportation au Québec, soit 78 % de sa production régionale. C'est donc dire toute l'importance de ces ressources pour la région. En effet, depuis toujours, le territoire nord-côtier porte le qualificatif de région-ressource et pour cause. Les fondements même de l'économie régionale sont basés sur l'exploitation des ressources naturelles.

155 J'avouerai un fait connu de la plupart d'entre vous et que vous avez été en mesure de constater suite à vos déplacements sur le territoire lors de la première partie des audiences publiques et que nous nous faisons un devoir de rappeler à chaque fois que nos représentants gouvernementaux nous visitent : la Côte-Nord possède toujours des localités qui ne sont pas reliées au reste du Québec par voie terrestre. En effet, les communautés de l'est de Natashquan jusqu'à Blanc-Sablon, soit la frontière avec le Labrador, ne sont accessibles que par voie aérienne ou maritime ou encore, selon les saisons, par motoneige.

160 Un décor à faire rêver, oui! Mais vous le comprendrez qui, avant toute complexité des déplacements et ce, sans compter qu'un billet d'avion entre Sept-Îles et Blanc-Sablon est à peu près 700 \$ dépendamment de l'humeur des compagnies aériennes, c'est donc la réalité

170 de ce territoire représentant une distance d'un peu plus de 400 kilomètres qui contraint ces  
quelques 6 000 Autochtones et non-Autochtones à assumer les coûts considérables liés à  
leurs déplacements. Cette situation est également présente chez les 1 250 Innus et Naskapie  
non autochtones de la communauté nordique de Shefferville qui, en l'absence d'une route,  
sont également forcés d'utiliser l'avion comme mode de transport.

175 Notre présence aujourd'hui vise donc à émettre nos commentaires sur les quatre  
projets de réserves de biodiversité projetées. Tout d'abord, je vous informe que l'idée de  
léguer aux générations futures des territoires exempts de toute forme d'exploitation pour y  
préserver les espèces s'y retrouvant rejoint les volontés des Nord-côtiers et des Nord-côtières.

180 Cette analyse reflète également l'importance que la région accorde aux principes du  
développement durable visant à conjuguer la protection de l'environnement, le progrès social  
et le développement économique. Nous souscrivons également aux objectifs du  
gouvernement du Québec de désigner 8 % de son territoire comme aires protégées.  
Toutefois, la Conférence juge primordial qu'une analyse plus approfondie du potentiel que  
recèle ces territoires soit effectuée afin de ne pas hypothéquer le dynamisme et les  
185 opportunités futures des communautés environnantes.

En effet, nous nous devons de porter à votre attention que les aires protégées  
projetées touchent des secteurs où le développement d'éventuels projets économiques  
pourrait permettre la relance de ces territoires. En effet, malgré ses richesses naturelles et  
190 son potentiel humain, le chômage y demeure relativement très élevé, soit 19.3 % en  
Minganie et près de 34 % en Basse-Côte-Nord. De plus, la population nord-côtière a diminué  
de près de 20 000 personnes depuis 30 ans. Sans changement, les 20 prochaines années  
devraient nous conduire à une perte supplémentaire de 20 % de notre population.

195 Concrètement, monsieur le président, ça veut dire qu'à toutes les 10 heures d'ici  
2026, il y a une personne qui quitte la Côte-Nord. De plus, selon l'indice de diversité  
industrielle publié dans le dernier rapport du ministère du Développement économique, de  
l'Innovation et de l'Exportation sur la diversité industrielle et économique par MRC, la région  
de la Côte-Nord arrive à l'avant-dernier rang au Québec pour son niveau de diversification, ce  
200 qui confirme la vulnérabilité aux fluctuations économiques conjoncturelles et structurelles.

Monsieur le président, selon nous, le Québec n'a pas intérêt à restreindre aussi  
lourdement les possibilités de développement économique de ce territoire en difficulté, sans  
que les collectivités locales aient formellement donné leur appui à ces projets d'aires protégées  
205 ou sans qu'il n'y ait des mesures qui auront été prises pour connaître véritablement et  
concrètement le potentiel de ces territoires.

Face à ces constats, la Conférence souhaite émettre ses recommandations et  
préoccupations concernant le potentiel minier et énergétique de ces secteurs afin de s'assurer

210 de posséder des données complètes et exhaustives qui permettront de mesurer les impacts réels de ces projets sur le développement de la région.

215 En ce qui a trait au potentiel minier, il importe de préciser que l'industrie de l'exploration et de l'exploitation minières procure environ 3 000 emplois dans la région et assure des retombées économiques importantes sur la Côte-Nord. De plus, sans le développement de cette industrie, plusieurs villes nord-cotières n'auraient pas vu le jour et n'auraient pas connu la croissance économique actuelle.

220 Lors de la première partie des audiences publiques, il fut permis d'apprendre que, actuellement, les données recueillies par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et par l'industrie minière ne permettent pas d'identifier des indices minéralisés significatifs dans les aires visées, bien que des anomalies d'uranium aient été identifiées autour des collines de Brador.

225 Par contre, il faut se rappeler qu'un inventaire géologique exhaustif et complet du potentiel minier de ce secteur n'est toujours pas disponible. Donc, on ne peut conclure avec certitude que dans ces territoires, il n'y a pas de potentiel minier, donc qu'il n'y a pas d'impacts socio-économiques importants à accorder le statut permanent de réserve de biodiversité.

230 De plus, depuis la présentation de la Stratégie québécoise sur les aires protégées en 2003, aucune activité de prospection n'a pu être réalisée sur ces territoires étant donné que ceux-ci sont en attente d'un octroi de statut. Pourtant, la découverte d'un certain potentiel minier constituerait, le cas échéant, une avenue plus que déterminante pour la relance économique de ces territoires.

240 Nous jugeons donc risqué d'octroyer un statut de réserve de biodiversité sans connaître exactement l'inventaire géologique du territoire visé. Rappelons-nous que les découvertes minières sur le territoire de la Côte-Nord se sont principalement effectuées par des activités de prospection et d'exploration. Il faut donner le temps nécessaire aux prospecteurs et aux compagnies minières de réaliser leurs activités d'exploration et des analyses plus élaborées qui, elles, permettront de mieux connaître le potentiel minier.

245 Pour ce qui est du potentiel hydroélectrique maintenant, la Stratégie énergétique du Québec dévoilée au printemps dernier par le gouvernement cible le développement de deux complexes hydroélectriques importants pour le développement de la région, soit le projet de la rivière Romaine à Minganie et le projet de la rivière Petit-Mécatina sur le territoire de la Basse-Côte-Nord.

250 Bien que la Stratégie prévoie pour les 10 à 15 prochaines années que des efforts importants seront consentis sur ces deux projets, il faut également tenir compte que certaines



rivières situées dans la MRC de la Minganie et sur le territoire de la Basse-Côte-Nord auraient un certain potentiel hydroélectrique.

255           Toujours en tenant compte de la perspective que l'établissement d'un statut de réserve de biodiversité est permanent, il faut considérer que la mise en œuvre de projets hydroélectriques et de mini-centrales sur certaines rivières doivent également être considérés comme des possibilités de développement à long terme.

260           De plus, selon les données fournies par Hydro-Québec, l'aménagement d'un complexe de production d'énergie sur la rivière Romaine nécessiterait la construction de lignes de transport d'énergie qui pourraient traverser la réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie. Il faut également considérer qu'advenant la réalisation d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Petit-Mécatina, il est également possible que le tracé  
265 d'éventuelles lignes de transport traverse l'une des aires situées dans la MRC de la Minganie. Toutefois, avant l'obtention d'un statut définitif, il est clair qu'il faut s'entendre sur ce que pourraient être les éventuels corridors d'étude pour les lignes hydroélectriques.

270           En ce qui a trait au développement de l'énergie éolienne, plusieurs études le confirment, la Côte-Nord fait partie des régions les plus favorisées en termes de potentiel éolien, soit près de 40 % de la puissance québécoise estimée, ce qui est supérieur à la totalité de la production actuelle d'électricité au Québec.

275           Plusieurs MRC de la région ont signifié leur intention de développer cette richesse naturelle renouvelable et propre. Certaines travaillent avec des entreprises établies déjà bien connues dans le domaine et la Côte-Nord est définitivement en bonne voie de se positionner dans ce créneau d'avenir. Selon les données actuellement disponibles, il semble que les territoires des quatre réserves de biodiversité projetées pourraient représenter un potentiel d'énergie éolienne intéressant dont il faut tenir compte.

280           En terminant, les nouveaux investissements annoncés pour le développement d'une éventuelle route sur le territoire de la Basse-Côte-Nord doivent également être considérés. En effet, la réserve projetée pour le lac Guernesé pourrait forcer le déplacement du tracé de la route 138 dans ce secteur et en augmenter les coûts de réalisation.

285           Face à ces constats, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord signifie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qu'elle ne sera pas favorable à l'établissement des quatre réserves de biodiversité projetées tant que :

290           Le gouvernement du Québec n'aura pas réalisé un inventaire géologique complet et exhaustif pour l'ensemble de ce territoire afin de connaître le réel potentiel minier de ce secteur.

295 Que d'ici à ce que cet inventaire soit réalisé et connu, la Conférence régionale des élus ne sera pas favorable à ce que soit décrétée toute forme d'aire protégée sur le territoire à moins que les collectivités aient formellement donné leur appui à ces projets.

300 De plus, la Conférence ne sera pas favorable à l'établissement des quatre réserves de biodiversité projetées tant que Hydro-Québec n'aura pas été en mesure de confirmer les corridors qui seront empruntés par les lignes de transport d'énergie pour le projet hydroélectrique de la rivière Romaine et de la rivière Petit-Mécatina.

305 Que des analyses plus élaborées sur le potentiel de développement de l'énergie éolienne de ces territoires n'auront pas été réalisées.

Et enfin, que dans le cas du projet de réserve de biodiversité du lac Guernesé, tant que le tracé de la route 138 n'aura pas été établi.

310 La Conférence réitère également son souhait de voir la collaboration de toutes les régions du Québec dans la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées afin d'atteindre l'objectif de 8 % que le gouvernement s'est fixé.

315 En terminant, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord rappelle qu'elle est en accord avec la philosophie des aires protégées. Les 24 projets projetés qui préservent actuellement 8.7 % de la région de la Côte-Nord démontrent toute l'importance de ce dossier pour notre territoire. Toutefois, elle rappelle qu'en 2003, lors de sa participation aux audiences publiques pour les projets d'aires protégées projetées de l'île René-Levasseur et les Monts-Groulx, où onze sites avaient alors été identifiés dans la région, les intervenants avaient demandé d'être consultés dès l'étape d'identification des aires protégées. Force est de constater que le nombre d'aires protégées projetées a augmenté de façon significative depuis et ce, sans que la région n'ait été invitée à participer au processus d'identification. Nous réitérons encore aujourd'hui notre requête d'être associés à ces démarches.

325 Comme vous avez été en mesure de le constater, notre intervention vise à faire ressortir les enjeux globaux pour les projets de réserves de biodiversité dans la région de la Côte-Nord. Nous croyons nécessaire que l'ensemble des possibilités de développement ait été évalué et reconnu à leur juste mesure.

330 Nous vous le rappelons, le Québec ne peut restreindre aussi lourdement les possibilités de développement économique de ces territoires en difficulté sans que les collectivités locales aient formellement donné leur appui à ces projets d'aires protégées ou sans que des mesures soient prises pour connaître concrètement le potentiel de ces territoires.

335 Et pour cause, uniquement pour le territoire de la Basse-Côte-Nord, les aires  
protégées projetées dont un bon nombre se situe près des zones habitées, les nombreux sites  
de biens culturels recensés, les sites archéologiques, les refuges d'oiseaux migrateurs, les  
espaces réservés pour les installations hydroélectriques, les zones réservées pour les  
340 infrastructures de transport, soit les ports et les aéroports, protègent actuellement une très  
grande partie de ce territoire qui doit, pour assurer sa survie, diversifier son économie.

S'ajoutent à cela les villages et une population non desservie par une route, une  
économie qui s'est effondrée suite à la crise vécue dans le domaine des pêches qui constitue  
la principale activité économique de la Basse-Côte-Nord et le fait qu'une partie de la population  
345 en 2006 n'a toujours pas accès à de l'eau potable.

Comme vous le constatez, les défis à relever pour la Basse-Côte-Nord sont énormes.  
Il faut laisser le temps nécessaire aux intervenants d'évaluer l'ensemble des possibilités de  
développement qui permettront la relance économique de cette région. Leur avenir en dépend.

350 Monsieur le président, le rôle qui est le vôtre est des plus important. Pendant les  
prochains jours, vous entendrez beaucoup de témoignages. Les gens que vous rencontrerez  
vous livreront leurs opinions et leurs préoccupations sur ces quatre projets de réserves de  
biodiversité. Nous faisons confiance en votre jugement et au processus ouvert qui nous  
355 amène ici aujourd'hui pour en tirer des recommandations qui prendront en compte l'ensemble  
des impacts environnementaux, sociaux et économiques de ces projets pour la MRC de la  
Minganie, pour le territoire de la Basse-Côte-Nord et pour l'ensemble du territoire nord-côtier.

À tout le moins, ne nous contentons pas de dire qu'il n'y a pas de potentiel  
économique significatif et que le processus en cours ne freine pas le développement du  
360 territoire concerné. Tâchons plutôt d'avoir toutes les données en main afin de prendre une  
décision éclairée sur ces projets et ainsi bien évaluer l'ensemble des impacts qui en  
découleraient.

Je vous remercie, monsieur le président.

365

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Lévesque. Si vous le permettez, je vais poser quelques questions.  
Lorsque, pour les raisons que vous évoquez, éolien, hydroélectricité, minier en particulier,  
370 vous voulez qu'il y ait une sorte de moratoire, en fait, sur l'établissement de ces quatre aires  
protégées, est-ce que vous avez une limite de temps lorsque vous dites, par exemple : «Tant  
que le potentiel minier n'aura pas été exploré»?

**M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

375

Bien, en ce qui a trait aux territoires de l'exploitation et de l'exploration minières, je pense que le gros bon sens va le dicter. Si on commence rapidement à faire des reconnaissances sur le terrain, je n'ai pas la compétence pour dire le plan de travail, mais si on est capable de nous démontrer qu'il y a eu un travail sérieux d'exploration qui a été fait et

380

que bon, de toute évidence, le potentiel n'y est pas, bien je pense qu'on va pouvoir se satisfaire. Mais il faudrait avoir une démonstration qu'il y a eu un travail sérieux de fait sur le terrain. Combien ça peut prendre de temps, monsieur le président? Je ne peux pas vous le dire.

385

Quant aux projets hydroélectriques, je peux être un petit peu plus précis. Les échéances, Hydro-Québec, dans le cas du projet de la Romaine, on parle de 2009. Les tracés pour les lignes de transport ou le corridor est déjà identifié. Alors ça, c'est du connu. Qu'est-ce qui est moins connu, c'est le dossier de Petit-Mécatina, mais je pense qu'avec des efforts avec Hydro-Québec, on serait capable d'avoir une bonne planification pour voir qu'est-ce qui pourrait se faire.

390

Au niveau de la route 138, le prolongement vers l'est, il y a eu du travail de fait présentement. Avec une bonne collaboration avec Transports Québec, avec une analyse du potentiel en termes de développement routier, je pense que c'est des choses qui pourraient se faire assez rapidement.

395

Le domaine éolien, encore la même chose. Avec des reconnaissances sur le terrain, de mesures de vent, je pense qu'on pourrait aussi recueillir l'information assez rapidement.

400

Il me semble qu'au niveau de l'énergie hydroélectrique, autant éolien, je pense que dans un délai d'un an, un an et demi, on pourrait passer à travers de ça. Au niveau minier, je pense qu'il faudrait consulter les experts dans le domaine. C'est la connaissance que je peux en avoir dans le dossier.

405

**LE PRÉSIDENT :**

Vous mentionnez la route 138. Dans votre mémoire, vous dites que la réserve du lac Guernesé pourrait modifier les projets de tracé de la 138. Je regardais sur la carte et je me demandais, il me semble que cette réserve est assez loin au nord, je me demandais si vous connaissiez un peu les corridors qui sont envisagés en ce moment pour la 138 dans le secteur Blanc-Sablon, entre Saint-Augustin et Blanc-Sablon?

410

**M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

415

On pourrait, monsieur le président, vous faire peut-être parvenir un document

complémentaire. C'est une étude qui avait été faite par un consultant, la firme Roche qui nous parlait de ce projet-là et qui mettait en lumière que possiblement cette réserve-là ou cette future réserve pourrait être touchée éventuellement. Mais on pourrait peut-être, madame Morneau, faire parvenir à la commission l'information pointue là-dessus.

420

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Excellent. Le mémoire que vous présentez, les positions, est-ce que ce sont des positions qui ont été unanimement entérinées par les cinq MRC et le territoire municipalité de la Basse-Côte-Nord?

425

**M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

Le mémoire que vous avez devant vous est le mémoire qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus jeudi dernier et qui avait des représentants municipaux, les élus municipaux de l'ensemble du territoire, et de façon plus spécifique de la Basse-Côte-Nord, de la Minganie et des autres MRC, et de la société dite civile. Nous avons tout de même six représentants de la société civile. Et le mémoire que l'on a concocté reflète les opinions et les avis de l'ensemble des membres de la Conférence régionale des élus.

430

435

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Une dernière question. La prospection minière, comment se porte-t-elle dans la région qui est visée par les quatre projets? Avez-vous, vous-même, des communications régulières avec des prospecteurs ou des groupes de prospection ou des compagnies minières qui vous feraient supposer qu'ils ont des intentions de prospecter dans la région sous peu?

440

**M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

La problématique au niveau de la prospection minière est beaucoup plus profonde et beaucoup plus grande que celle-là. Nous sommes pleinement conscients, nous partons de la prémisse que les fosses du Labrador, la Côte-Nord ont un très riche potentiel en minéraux de toutes sortes.

445

450

Maintenant, contrairement à d'autres régions du Québec, comme entre autres en Abitibi où est-ce qu'il y a eu beaucoup de prospection qui a été faite, la Côte-Nord a été une région négligée pour toutes sortes de raisons. Nous avons en place une corporation d'exploration minière qui a peine à survivre. On la tient à bout de bras. Les ressources financières pour l'exploration sont difficiles à obtenir. Alors, on ne sent pas cette volonté gouvernementale de reconnaître ce potentiel.

455

Alors, nous, on dit... avant, je devrais dire que s'il n'y avait pas eu d'exploration

460 minière dans les débuts du dernier siècle où est-ce que, en 1940, on a pu définir un gisement  
minier de minerai de fer très important qui a fait que Sept-Îles est venue au monde, d'un  
village de pêcheurs, on est passé à une ville industrielle, si quelques années plus tard dans le  
sud, on n'avait pas fait d'exploration minière, on n'aurait pas vu la naissance de villes comme  
Labrador City, comme Fermont, comme Wabush Mine. On n'aurait pas vu aussi des villes  
comme Gagnonville qui, malheureusement, a fermé comme vous savez.

465 Mais est-ce qu'aujourd'hui, si on n'avait pas fait d'exploration minière, on voudrait  
nous créer des aires protégées aux environs du lac Noble où est-ce que Shefferville a été  
bâtie? Aux environs du lac Jeannine où est-ce que la Ville de Gagnon a été faite? Non. Il y  
avait de l'exploration minière puis on l'a développée. Alors, on dit que ce n'est que la pointe  
470 de l'iceberg ces dépôts miniers là. Et on pourrait parler également des mines de Fer et Titane  
que nous avons ici à Havre-Saint-Pierre.

Bon, alors je pense qu'on doit, pour un Nord-côtier, on doit prendre conscience de  
notre potentiel minier et, avant de décréter ou de geler une zone, on voudrait léguer à nos  
475 générations futures le testament à l'effet qu'on a décrété ça, zone protégée, c'est important  
pour l'environnement, puis on s'est assuré qu'il n'y avait pas de potentiel de développement  
économique important.

Parce que si on en découvre, on s'assoira ensemble, on dira de quelle manière qu'on  
480 protège l'environnement et qu'on développe ces dépôts miniers là. C'est un peu notre  
philosophie, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

485 Votre message est très clair, monsieur Lévesque. Merci. Vous remercieriez ceux qui  
ont participé à l'élaboration de ce mémoire.

**M. GHISLAIN LÉVESQUE :**

490 Ça va être fait, monsieur Béland. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

495 J'invite maintenant madame Geneviève Pomerleau, Conseil régional de  
l'environnement de la Côte-Nord.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

500 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame. Je vous écoute.

505 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Donc, moi je viens présenter le mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, qui est un organisme sans but lucratif qui est voué à la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable sur la Côte-Nord. Notre territoire couvre la  
510 Côte-Nord en entier, donc de Tadoussac à Blanc-Sablon.

Nos objectifs, c'est la concertation, la sensibilisation à l'environnement. Donc de représenter la population nord-côtière et différents organismes intervenants régionaux. On est constitué de plus de 80 membres issus de différents milieux. Notre conseil d'administration  
515 également compte 13 membres issus de toutes les régions de la Côte-Nord et des MRC.

Nous, évidemment par notre mission, on est vraiment intéressé par les projets, par la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Donc, ce qui se passe ce soir est dans nos objectifs de développement durable de la Côte-Nord.  
520

Notre mémoire se divise en deux parties. Une première partie sur les quatre projets d'aires protégées et on aura aussi quelques recommandations générales concernant la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Également, on traite des limites proposées du cadre de gestion des activités dans les aires.  
525

Tout d'abord, au niveau des limites proposées, le Conseil régional de l'environnement appuie, premièrement, si on parle du projet de réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie, le Conseil régional appuie le projet. C'est une aire protégée de taille importante qui permet de protéger plusieurs aspects, par exemple les aspects d'une grande  
530 vallée glaciaire, de protéger une pinède grise qu'on disait la plus septentrionale orientale du Québec, des habitats favorables à plusieurs espèces fauniques vulnérables du Québec, notamment le caribou forestier.

Cependant, le Conseil régional considère que la rivière Magpie, qui est qualifiée de joyau de l'eau vive au Québec, reconnue internationalement pour ses paysages naturels doit être protégée. Notre recommandation suit la recommandation que le BAPE avait faite lors des audiences publiques pour le projet hydroélectrique sur la rivière Magpie. À ce moment, la commission avait émis un avis sur l'importance d'assurer la protection de la rivière Magpie.  
535

Donc, nous suivons un peu la recommandation du BAPE et donc le Conseil régional recommande l'agrandissement de la réserve de biodiversité du Massif des lacs Belmont et Magpie afin d'inclure le tronçon de la rivière Magpie, compris entre le lac Magpie et le site de  
540

la troisième chute et de ses rapides, afin de préserver le paysage et le potentiel récréotouristique exceptionnel de la rivière.

545

Également, nous recommandons, suite à la première partie des audiences, on avait abordé le fait que le lac Magpie était protégé, son versant est était protégé mais le versant ouest n'était pas protégé. Ça suivait la ligne de la rive. Alors, nous, nous recommandons que le versant ouest du lac Magpie sur une largeur équivalente au versant est qui est présentement protégé et ce, sur la longueur du lac Magpie où on ne détecte pas de claim minier, et dans l'éventualité où les sites de claims miniers situés en bordure du lac ne soient pas maintenus, le Conseil recommande que ces sites soient intégrés au territoire protégé.

550

Au niveau de la réserve de biodiversité des Buttes du lac aux Sauterelles, nous recommandons ce qui est proposé au niveau de la taille, c'est une aire protégée de bonne taille qui permet de préserver une partie du bassin versant de la rivière Romaine et des habitats fréquentés par le caribou forestier et toundrique.

555

Au niveau de la réserve de biodiversité des basses collines du lac Guernesé, c'est une aire protégée d'importance. On parle de 2 000 kilomètres carrés. Par sa superficie, ça permet de protéger une grande variété d'écosystèmes, des paysages postglaciaires, une partie de bassin versant de trois rivières à saumon. Donc, ça permet de protéger plusieurs aspects. Et c'est également un territoire historiquement fréquenté par la harde de caribous forestiers de Saint-Augustin.

560

565

Ensuite, au niveau des collines de Brador, bien que ce soit une petite aire protégée, c'est quand même une faible superficie, on parle de 32 kilomètres carrés, ça permet quand même de protéger une formation géologique qui est rare à l'échelle de la Basse-Côte-Nord, qui est constituée de roche calcaire, un peu comme ici à l'archipel de Mingan. Donc, à l'échelle de la Basse-Côte-Nord, c'est rare et ça amène aussi une richesse floristique. Donc, on parle de plantes dans la région de Blanc-Sablon, de plantes associées aux roches calcaires, plantes arctiques alpines, donc c'est une réserve qui permet de protéger un aspect particulier.

570

Au niveau des enjeux de conservation, d'après les informations qui nous ont été données dans les plans de conservation, de ce qui a été discuté lors de la première partie des audiences, le Conseil régional juge que c'est essentiel d'acquérir et d'approfondir les connaissances qu'on a sur les territoires au niveau des ressources naturelles. On remarque qu'il y a d'importantes lacunes au niveau d'informations sur la présence d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées.

575

580

Également, au niveau du caribou forestier en particulier, on voit qu'il y a eu des inventaires partiels à travers les années mais, au niveau des territoires dont on parle ce soir, il n'y a pas beaucoup de connaissances. Par exemple, l'état actuel de la harde de Saint-



585 Augustin qui est historiquement connue, l'état actuel de la harde est inconnu. Donc, il y aurait du travail à faire à ce niveau-là.

Étant donné aussi que les quatre aires protégées sont situées en périphérie de la province de Terre-Neuve et du Labrador, il serait important de favoriser l'échange  
590 d'informations entre les deux provinces au niveau des ressources fauniques et floristiques.

Également, il serait important de documenter l'utilisation réelle du territoire des quatre projets afin de s'assurer qu'aucune activité ne vient compromettre la biodiversité mais également s'assurer que tous les utilisateurs soient sensibilisés par une mise en valeur  
595 adéquate du territoire.

Par exemple, lors de la première partie des audiences à Rivière-Saint-Jean, on a mentionné l'importance d'encadrer les activités récréotouristiques ayant cours sur le lac et la rivière Magpie puisqu'on parlait qu'il y avait plusieurs amateurs de descente de rafting, de  
600 kayak qui arrivent directement sur le lac et qui ne sont pas nécessairement au courant, ils viennent de l'extérieur, donc ils ne sont pas au courant du territoire protégé. Donc, il faudrait aller les informer.

Donc, nous recommandons à ce niveau-là que des ressources financières soient prévues afin d'approfondir les connaissances sur les ressources naturelles des quatre aires protégées et de documenter l'utilisation réelle du territoire par les communautés locales et par  
605 les amateurs d'activités récréotouristiques.

Au niveau des modalités de gestion, à la suite des informations fournies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par les intervenants lors des rencontres de la première partie, il a été possible de constater que plusieurs activités récréotouristiques et de villégiature ont cours sur le territoire des quatre réserves, particulièrement du Massif des lacs Belmont et Magpie et de la réserve de biodiversité des  
610 Basses collines du lac Guernesé.

On a parlé qu'il y avait de la villégiature qui était plus ou moins illégale, qu'il y avait beaucoup de pratique de VTT par exemple. Alors, il est évident qu'un encadrement des activités et des infrastructures permises doit être mis en place préalablement à l'obtention d'un statut permanent pour les territoires à l'étude. Cet encadrement pourrait être assuré par la  
620 mise en place de conseils de conservation et de mise en valeur où la représentativité locale des différents intervenants impliqués sera assurée.

Également, les quatre aires protégées sont sur le territoire de la réserve à castor du Saguenay. Donc, il est important d'assurer la représentativité des communautés autochtones sur les conseils.  
625

Par rapport aux conseils, le Conseil régional de l'environnement recommande la

630 formation de deux conseils, donc évidemment au niveau régional : un pour la réserve du Massif des lacs Belmont et Magpie et des Buttes aux Sauterelles, et l'autre pour la Basse-Côte-Nord afin de s'assurer que la représentativité régionale soit assurée.

Donc, ça fait un peu le tour des recommandations pour les quatre territoires en particulier.

635 Au niveau des recommandations générales concernant la Stratégie québécoise sur les aires protégées, si on parle au niveau plutôt global, la superficie des aires protégées sur la Côte-Nord est de 8,7 % présentement. On a mis beaucoup d'emphase sur cette région-là lorsqu'il y a eu les désignations d'aires protégées en 2003, 2005. Mais le Conseil régional  
640 recommandera au gouvernement d'accélérer le processus de sélection et l'annonce de mise en réserve d'aires protégées dans les autres régions administratives et provinces naturelles où on constate des retards importants dans l'atteinte d'objectifs de protection de 8 % du territoire.

Nous recommandons aussi que le gouvernement du Québec accorde le plus rapidement possible un statut permanent aux aires protégées qui ont déjà été soumises à des  
645 audiences publiques, parce que là, en fin de compte, les premières audiences ont eu lieu en 2003, il n'y a pas encore de statut permanent d'accordé. Alors, c'est sûr que le processus continue mais, si on veut atteindre les objectifs, c'est 8 % d'aires protégées permanentes, donc il faudrait que ça soit accéléré.

650 Et le Conseil régional recommande que le gouvernement respecte ses engagements pris en 2000 et en 2004 afin de s'assurer de protéger 8 % du territoire en aires protégées d'ici 2008, et nous recommandons au gouvernement de suivre les recommandations du rapport Coulombe et des standards internationaux de conservation de la nature pour protéger 12 % de la superficie du Québec d'ici 2010.

655 Nous recommandons également au gouvernement d'augmenter la proportion de forêt boréale dans le réseau québécois d'aires protégées.

660 Il est urgent à travers le Québec de mettre en réserve des territoires représentatifs des différents écosystèmes forestiers de la province.

Nous recommandons également, afin d'accroître la superficie d'aires protégées au Québec, d'impliquer davantage la population dans la mise en place d'aires protégées et nous  
665 souhaitons que le gouvernement soit ouvert à de nouvelles propositions de territoires et qu'il fasse connaître le processus de mise en candidature de territoires à la population. Que ce soit connu.

Au niveau du maintien de l'intégrité écologique au niveau des aires protégées, nous recommandons la mise en place d'aires protégées de taille suffisante. On parle autour de

670 500 kilomètres carrés pour permettre aux espèces animales à grand domaine vital comme le  
caribou de remplir tous leurs besoins vitaux, et que la délimitation des aires protégées  
respecte une logique plutôt écologique en tenant compte du relief, des paysages, des  
habitats, écosystèmes et bassin hydrographique plutôt qu'une logique économique.

675 Il serait idéal également qu'une zone tampon soit établie à l'extérieur des aires  
protégées où les activités permises n'affectent pas l'intégrité écologique de l'aire protégée. Ici,  
on parle d'activités forestières ou minières. Donc que des mesures de surveillance et de  
contrôle soient mises en place afin de garantir le respect de cette zone tampon là mais le  
respect aussi de ce qui se passe à l'intérieur des aires protégées.

680 Également, lorsque c'est possible, lors de la mise en place de nouvelles aires  
protégées, lorsque c'est possible, d'établir des corridors des aires protégées qui pourraient  
être de l'ordre de 1 kilomètre carré, par exemple. Ces corridors-là permettraient la circulation  
de la faune d'un territoire à l'autre, la circulation également et la reproduction des espèces qui  
685 peuvent se rejoindre. Donc, le maintien de la diversité génétique.

En terminant, en conclusion, le Conseil régional appuie les projets des quatre aires  
protégées et nous recommandons l'agrandissement de la réserve de biodiversité du Massif  
des lacs Belmont et Magpie ainsi que l'établissement de l'acquisition de connaissances des  
690 territoires, l'établissement de conseils de conservation et de mise en valeur, et nous  
recommandons au gouvernement d'accélérer le processus de mise en place d'aires protégées.

**LE PRÉSIDENT :**

695 Merci, madame Pomerleau. J'aurais quelques questions. Vous parlez, vous dites  
qu'il est essentiel, votre organisme dit qu'il est essentiel d'acquérir et d'approfondir les  
connaissances sur les ressources naturelles des aires protégées. Est-ce que vous avez des  
structures ou des compétences qui vous permettraient de participer à ce genre de travail  
d'acquisition de connaissances?

700

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Le Conseil régional en lui-même est un organisme plutôt de sensibilisation et de  
concertation. On est sur plusieurs tables de concertation. On n'est pas un organisme de  
705 terrain mais ça serait à voir, l'aide qu'on pourrait apporter, c'est sûr.

**LE PRÉSIDENT :**

710 Est-ce que, parmi vos membres, est-ce qu'il y a des biologistes, j'imagine, des  
entreprises aussi qui font du travail de biologie sur le terrain?

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

715 On a des organismes environnementaux qui sont comme membres. Au niveau de nos membres individuels, il faudrait vérifier, mais ça pourrait être une opportunité.

**LE PRÉSIDENT :**

720 Vous recommandez également de former un conseil de conservation et de mise en valeur pour deux des aires les plus à l'ouest, les deux. Si je ne me trompe pas, c'est un concept qui existait déjà à l'origine et que le MDDEP a retiré. Maintenant, ce concept n'existe plus. Ce que vous proposez, c'est de le réintroduire?

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

725 Oui, bien c'est ça. J'ai parcouru les plans de conservation. On ne mentionnait pas de conseil de conservation. Moi, je me référais aux dernières audiences auxquelles j'ai participé, celles de Moisie entre autres sur la rivière Moisie. On parlait beaucoup, on a beaucoup mis l'emphase sur les conseils de conservation quand on parle de gestion intégrée du territoire pour inclure tout le monde en fin de compte.

730  
735 Lorsqu'on facilite le dialogue, si on met à la table toutes les sphères, comme par exemple la rivière Moisie, on a recommandé et les industriels forestiers étaient là, ils voulaient participer au conseil de conservation, ils voulaient être inclus dans une gestion de bassin versant. Mais lorsqu'on parle de gestion de territoire, il y a plusieurs instances qui sont visées et, si on les inclut, souvent le dialogue permet d'arriver à des bonnes solutions.

740 Moi, j'ai vu dans les transcriptions entre autres ce qui s'est passé à Blanc-Sablon, les commentaires qui en sont sortis. Les gens ont une bonne connaissance des territoires mais je pense qu'ils sont bien placés pour pouvoir assurer une gestion, tout en étant encadrés par le ministère du Développement durable. En tout cas, c'est une bonne structure pour permettre de communiquer les informations, les connaissances, pour que ça soit passé entre les participants.

745 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est plutôt le principe de la participation des gens localement. . .

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

750 La représentativité, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

755 . . . à l'établissement du plan puis à la gestion, plutôt que le conseil lui-même? Ou bien si vous voulez vraiment réintroduire ce concept de conseil?

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

760 Si on parle, par exemple, de la rivière Magpie, au niveau des gens qui fréquentent le territoire, on parlait qu'on voulait améliorer, on voulait augmenter le potentiel récréotouristique. Des fois, c'est des gens de l'extérieur, mais si ces gens étaient encadrés dans un conseil, dans une structure, ça pourrait être bien au niveau d'avoir leur point de vue, qu'ils soient au fait de ce qui se passe dans le territoire.

765

**LE PRÉSIDENT :**

770 Une dernière question. Vous parlez de zone tampon et de corridor lorsque c'est possible. Quel genre de statut pourraient avoir ces zones? Parce que là, on a différents statuts d'aires protégées : il y a des parcs nationaux, il y a des réserves écologiques, il y a la réserve de biodiversité qui permet quand même un certain nombre d'activités sauf des développements hydroélectriques, miniers et forestiers. Mais si on parle d'établir un corridor, quel genre de statut aurait ce corridor?

775 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

780 Le corridor, c'est un concept un peu comme dans l'aménagement forestier. Lorsqu'on regarde selon différents aménagements forestiers, on va garder des bandes, on va garder des bandes de protection. Si c'est dans une zone forestière, ça serait peut-être avec les objectifs de protection et de mise en valeur, mais c'est une zone protégée de 1 kilomètre seulement pour permettre la circulation.

**LE PRÉSIDENT :**

785 Donc, ça serait une aire protégée.

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

790 De faible superficie.

**LE PRÉSIDENT :**

Une autre forme d'aire protégée.

795 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Oui, quand les deux aires protégées sont relativement près, si c'est possible de permettre de mettre ce corridor-là, surtout lorsqu'il y a des activités industrielles, par exemple, dans le territoire.

800

**LE PRÉSIDENT :**

Conceptuellement, ça se comprend bien mais, en termes pratiques, est-ce qu'il faudrait faire des audiences publiques pour déterminer ces corridors-là? Est-ce que ça ferait partie du réseau d'aires protégées? Ou si ça aurait un statut de corridor mais qui n'est pas vraiment légal ni autre. C'est ça que j'essaie d'explorer en lisant votre recommandation. Je me disais : comment on pourrait établir ça de façon pratique?

805

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

810

C'est une proposition. C'est sûr qu'on n'a pas fait le tour de la question. Ça serait peut-être à voir. Dépendamment si on parle, par exemple, au sud du Québec, lorsqu'ils vont mettre en place les aires protégées, il y a beaucoup de territoires privés, ça va peut-être être des petites aires protégées. Donc, si on permet de la circulation entre. . . Ça va dépendre de la région également.

815

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, madame Pomerleau.

820

**Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Ça me fait plaisir.

825

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, je pense que c'est par lien téléphonique, monsieur Fequet. Il est déjà là. Monsieur Fequet, est-ce que vous m'entendez?

830

**M. CAMILLE FEQUET :**

Yes.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Mr. Fequet, are you going to make your presentation in English? And do you want

me to translate at the end?

**M. CAMILLE FEQUET :**

840

Yes. Would it be possible? Or I can read a little bit and you can translate.

**THE CHAIRMAN :**

845

As you wish. When you want me to translate, summarize, I will do it, okay?

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

850

Okay.

**THE CHAIRMAN :**

So, let's hear what you have to say.

855

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

My name is Camille Fequet, the mayor of the Municipality of St. Augustin. I have been the mayor for a period of ten years, resided in the community my entire life and I have a decent knowledge of the territory I serve. These are the reasons why I feel strongly concerned about the foregoing project.

860

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour ceux qui ne comprennent pas l'anglais, monsieur Fequet est le maire de Saint-Augustin. Il est maire depuis une dizaine d'années. Il a toujours vécu dans cette communauté et il connaît très bien le territoire. Et là on parle évidemment principalement des réserves du lac Guernesé et des collines de Brador, mais particulièrement la réserve du lac Guernesé. Alors, c'est un territoire qu'il connaît bien et c'est pour ça qu'il veut donner son opinion sur le projet.

870

Go ahead.

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

875

I have a great pride in any protection of our fragile territory. I believe we are responsible to insure our future generations to have an untouched territory by anything except the wildlife.

I am a person who has visited, on many occasions, every square kilometer of the

880 territory in question and I always have held a positive attitude of its future potentials. Having said this, even though I am in every way agreeing with the great intentions of preserving and protecting this land, I am asking, to whom it may concern, to take the following suggestions into consideration.

885 **THE CHAIRMAN :**

Let me translate this part.

890 Alors, monsieur Fequet dit qu'il est d'accord que nous avons une responsabilité pour les générations futures de protéger des territoires aussi vierges que possible. Il connaît très bien le territoire et connaît son potentiel. Et bien qu'il soit d'accord en principe avec le projet de protéger des réserves, il a certaines réserves à ce sujet et c'est ce dont il veut nous faire part.

Go ahead, Mr. Fequet.

895 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

The agreement between the Quebec government and the Innus may have jurisdiction over certain parts of the land located within the village limits, the Municipality of St. Augustin.

900 The territory is measured in kilometers at this time. It is managed between both communities and we want to keep the relation this way, even though we might lose some rights regarding the land accessibility for which today we take for granted.

905 The communities of the Lower North Shore, more specifically St. Augustin, is very fragile economically since the moratorium on the fisheries was imposed. This situation was and still is devastating the coastal local economy.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Alors, les deux premiers points, c'est qu'il estime que peut-être les limites du territoire de la Municipalité de Saint-Augustin pourraient changer dans un futur plus ou moins lointain, ce qui changerait, créerait un impact sur leur communauté.

915 Par exemple, l'entente qui est en négociation entre le gouvernement du Québec et la communauté innue, je pense que c'est l'assemblée Mamu Pakatatau Mamit qui négocie en ce moment avec le gouvernement du Québec, alors ça pourrait avoir un impact sur eux, sur les deux communautés de Saint-Augustin et de Pakuashipi qui vivent en harmonie depuis assez longtemps. Et il ne voudrait pas que les changements, que ce soit ceux-là ou les réserves de biodiversité, nuisent au mode de vie qu'ils ont en ce moment.



920

En plus, il veut qu'on note bien que l'économie des communautés de la partie la plus est de la Basse-Côte-Nord est faible, est fragile, en particulier à cause du moratoire sur les pêcheries, et que ce moratoire a eu un effet dévastateur sur l'économie locale.

925

And your third point, Mr. Fequet?

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

930

Third point is if we close the north of our community to any future development, whether it's mining, hydroelectric dams, forestry, without giving us a reasonable delay, it would put in jeopardy any future development. This would be another negative factor for us to be able to diversify our economy, our population exodus along with its culture and heritage.

**LE PRÉSIDENT :**

935

Alors, le troisième point, c'est que si on visualise où la réserve se trouve du lac Guernesé, elle est exactement à peu près au nord de Saint-Augustin et des autres municipalités qui sont entre Saint-Augustin et Blanc-Sablon.

940

Si on ferme cette région nordique pour eux à tout développement industriel futur, ça pourrait avoir un impact, les empêcher de diversifier l'économie de la Basse-Côte-Nord avec les résultats qu'on connaît sur la diminution de la population et les pertes culturelles et de patrimoine.

Mr. Fequet?

945

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

950

What we would like to see is the Minister of the Environment, with the support of the Conseil des Ministres, sit back, take a second look, because the first thing that needs to be done is provide funds to the MRC de Minganie, the Basse-Côte-Nord, to protect the wildlife of our region first and foremost.

955

What is most important to us is the wildlife, the Atlantic salmon rivers, the trout rivers on our territory, not the plants and the white moss.

Quebec has a territory of only 5 % that is populated. It should be very easy to find and preserve 8 % out of 95 % of the land that is available today.

**LE PRÉSIDENT :**

960

Alors, monsieur Fequet s'éloigne un peu du texte que j'avais ici. Je vais essayer de me

souvenir de ce qu'il a dit, que la MRC en particulier réussisse à convaincre le gouvernement du Québec d'allouer des fonds pour protéger la faune, en particulier le saumon, la truite, les rivières à saumon, les rivières à truite qui sont des ressources uniques pour eux.

965

Et il souligne que si on veut vraiment préserver des aires, ça devrait être possible dans un territoire qui est inoccupé à 95 %.

Mr. Fequet, go ahead.

970

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

And we would like to push back the decision of the area in question to become a biodiversity territory for at least five to seven years. We are requesting to reopen the territory for exploration which was closed down since 2003 without giving information to the population's concern.

975

And most importantly, three villages of the Basse-Côte-Nord which is directly, directly affected, which is the Municipalité de Bonne-Espérance, have not been consulted or informed from the first day of this biodiversity reserve and we are very concerned.

980

**THE CHAIRMAN :**

Which are the three villages, Mr. Fequet?

985

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

River St. Paul, Vieux-Fort and Middlebay.

990

**THE CHAIRMAN :**

Thank you.

Alors, monsieur Fequet demande que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pousse, retarde de cinq à sept ans l'établissement des aires protégées afin de donner le temps d'explorer véritablement le potentiel économique de ces territoires-là et de rouvrir le territoire pour l'exploration minière.

995

Mining exploration, Mr. Fequet?

1000

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

Mining exploration, possible ...

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Exploration minière qui a été fermée depuis 2003. C'est-à-dire, je pense à partir du moment où on a décrété que c'était une aire projetée, l'exploration a été arrêtée. Alors, il demande que ce soit rouvert et, en particulier aussi, que soient consultées trois communautés qui n'ont pas été consultées avant d'établir ces aires protégées projetées, c'est-à-dire Rivière-Saint-Paul, Vieux-Fort et Middlebay.

Go ahead, Mr. Fequet.

1015 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

Well, that's it.

1020 **THE CHAIRMAN :**

That's it? Thank you very much. I have a few questions. We will have to translate the questions and the answers. Let's do this.

Your point number 1 a) where you say:

1025

*We want to keep the relation this way, even though we might lose some rights regarding land accessibility ...*

could you explicit land accessibility to whom and in what way?

1030

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

In the present agreement with the government of Quebec and the Innus, they are discussing the territory 500 meters west of St. Augustin. All land, hunting, fishing rights, everything that is in this agreement, the possibility is there that it is going to be part of the land claims for the Innus.

1035

**THE CHAIRMAN :**

1040 Yes.

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

Which is on our doorstep. Now, if we use this biodiversity reserve right now, right at this minute, and go ahead with this project, what is left for my community?

1045

**THE CHAIRMAN :**

I understand clearly.

1050

Alors, j'ai demandé une explication sur une partie de son mémoire qui a rapport avec les négociations en cours entre la communauté innue en générale et le gouvernement du Québec. Et, bien que ce soit un peu en dehors de ce dont on discute dans le cadre de cette commission, il semble que, à Saint-Augustin même, il y aurait une entente qui est examinée, je ne veux pas aller plus loin que ça, mais qui réserverait un grand territoire aux Innus.

1055

Et monsieur Fequet se dit: « Oui, mais nous, ce n'est pas qu'on ait une objection à octroyer un territoire aux Innus, mais si on octroie un territoire aux Innus puis, ensuite, on protège des aires protégées, nous, il nous reste rien. »

1060

Thank you, Mr. Fequet. Has your municipality been approached or have you had contacts in the last few years with prospectors or mining companies who have shown an interest in doing some exploration in that area?

1065

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

Well, the best information I had is that, yes, for the last five years, there have been exploration between Vieux-Fort and St. Augustin.

1070

Now, I know for a fact that this year, in April and May, there were a company from, I think, Alberta. They came back north of St. Augustin and they are just giving us a little bit information, that the village will not be the same ten years from now because there is a find. The word is around, it is an uranium find. Now, we are not sure, I am not sure.

1075

**THE CHAIRMAN :**

And, of course, they have not told you exactly where it is?

1080

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

Not quite yet. What I am very confused about is that the territory north of St. Augustin was closed since 2003 by the Minister or Natural Resources without informing us.

1085

**THE CHAIRMAN :**

Okay.

1090

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

Information is the best way.

**LE PRÉSIDENT :**

1095 Ma question à monsieur Fequet était à savoir s'il avait eu des contacts ou si, à sa connaissance, il y avait de l'exploration des compagnies minières qui étaient intéressées à explorer dans le secteur de Saint-Augustin.

1100 Et il a dit que, au nord de Vieux-Fort et de Saint-Augustin, une compagnie en 2005, et ils sont revenus cette années en avril et mai — il n'est pas certain si c'est une compagnie albertaine ou autre — mais qui aurait dit avoir trouvé quelque chose et que ça changerait complètement l'économie locale.

1105 Mr. Fequet, a last question. Assuming that there would be a biodiversity reserve, would you have any recommendations regarding the limits this reserve should have? Suppose five or seven years down the road, everybody has explored and found nothing, would you then have comments on how to establish the limits of that proposed reserve?

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

1110 No. Five to seven years down the road and give us an opportunity to see what the territory has to offer ...

**THE CHAIRMAN :**

1115 Yes.

**Mr. CAMILLE FEQUET :**

1120 ... and if the territory has no potential, for example, mining, hydroelectric, be our guest, come in and protect the whole area. Open it all, even bigger than what it is as a reserve. We would not have a problem.

**THE CHAIRMAN :**

1125 Thank you.

Alors, ma question, c'était: supposons que, dans cinq à sept ans après qu'on ait examiné comme il faut, comme il le demande, le potentiel du territoire et qu'on ne trouve rien, est-ce qu'il aurait des objections ou s'il voudrait changer les limites proposées?

1130 Et sa réponse, c'est que si on ne trouve vraiment aucun potentiel minier en particulier dans le territoire, il n'a aucune objection. Il nous invite même à aller visiter la réserve.

Mr. Fequet, do you have any other comments?

1135 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

No. That's it for us.

1140 **THE CHAIRMAN :**

Thank you very much for participating and I hope your river is not iced over yet.

1145 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

No.

1150 **THE CHAIRMAN :**

Well, in a way, it is a bad thing, because now when it is iced over, you can cross.

1155 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

We have all kind of problems about this territory.

1160 **THE CHAIRMAN :**

Thank you very much.

1165 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

Have a good evening everyone.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

1175 **Mr. CAMILLE FEQUET :**

Okay. Good night.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Cormier. Monsieur Cormier n'est pas là, c'est vrai, on m'a dit qu'il avait eu un empêchement majeur ce soir. Alors, il est représenté par madame Stéphanie Élias, je pense?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Oui, c'est bien ça.

1180

**LE PRÉSIDENT :**

C'est bien vous? Alors, monsieur Cormier est le préfet et maire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et représente également la MRC de Minganie. Vous la représentez. Alors, vous allez nous présenter le mémoire et j'aurai peut-être quelques questions et, si vous pouvez y répondre, vous y répondrez, sinon nous adresserons les questions par écrit et nous obtiendrons éventuellement vos réponses qui seront intégrées à toute la documentation sur cette commission.

1185

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

C'est bien ça.

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Élias, je vous écoute.

1195

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Bonsoir! Je voudrais juste avant de commencer, je voudrais vous signaler que j'ai déposé un document sur les objets de révision de la MRC, le DOR, au début de la soirée.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1205

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Alors, au premier point, c'est l'introduction, c'est le processus du ministère, l'établissement des réserves de biodiversité projetées que je ne prendrai pas la peine de lire.

1210

Au point 2, c'est le portrait régional de la Minganie.

**(À CE STADE, L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1215

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Merci, madame Élias. Quelques questions. Je constate que votre position est différente de celle de la Conférence régionale des élus que nous avons entendue tout à l'heure. Pourquoi et jusqu'à quel point c'est différent?

1225 Parce qu'eux parlaient d'un moratoire, en fait. Pas déterminé dans le temps, mais un moratoire sur l'établissement des réserves tant qu'on n'aura pas évalué à fond le potentiel hydroélectrique, éolien, minier. Et vous, vous êtes en faveur d'un parc – je vais revenir là-dessus – mais disons que vous êtes en faveur d'un projet au moins... Sauterelles, vous n'avez pas d'objection, et Magpie aussi à condition qu'on favorise l'accessibilité. Est-ce que j'ai bien compris votre position?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1230 Bien, Magpie, la condition, c'est que ça devienne un parc. Pas juste un statut de protection.

**LE PRÉSIDENT :**

1235 D'accord.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1240 Parce qu'on veut miser sur le développement, sur l'exploitation, la mise en valeur. Alors, juste un statut de protection, ce n'est pas suffisant et ce n'est pas acceptable. Mais la création d'un parc, par contre, on sait que ça va de l'avant, ça met en valeur, ça rend accessible et, de cette façon-là, c'est un projet qui serait intéressant.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 Alors, en ce sens, votre position est différente de celle de la Conférence régionale des élus que monsieur Lévesque nous a transmise tout à l'heure.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1250 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Accessibilité. Vous parlez d'accessibilité à plusieurs reprises. Vous voulez dire une route, par exemple?



**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1260

Oui. Un lien routier permanent.

**LE PRÉSIDENT :**

1265

Entre la 138 et le début de la réserve ou du parc. . .

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1270

Du parc.

**LE PRÉSIDENT :**

1275

. . . comme vous préférez l'appeler, Magpie. Parc, parlons-en du parc. Parc naturel. Vous donnez un statut de parc naturel. Ça n'existe pas comme statut, ça, dans les aires protégées en ce moment.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1280

Mais peu importe le titre ou en tout cas la désignation du parc. On veut un parc qui soit misé sur l'éducation, la sensibilisation, un parc écologique, tout dépendant. . . C'est sûr que ce n'est pas nous qui avons les connaissances précises à ce niveau. Ça serait au ministère de décider quel type de parc qu'il pourrait créer, qui serait le plus propice.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

Parce que votre message, si je le comprends bien, c'est qu'une aire protégée, oui, c'est bien, mais ça n'a aucun impact sur le tourisme, donc aucun impact économique, surtout quand on ne peut pas s'y rendre.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1290

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1295

C'est pour ça que vous voulez un statut différent qui permettrait de l'exploiter un peu davantage, un peu à la façon des parcs nationaux, si vous voulez.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1300

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1305 Je comprends bien. J'aimerais ça savoir ce que pensent les gens de Natashquan, lorsque vous dites que vous voulez un parc à Magpie. Quant à vous, c'est mieux un parc là que celui à Natashquan qui est projeté, qui est planifié.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1310 Oui. C'est que lui est projeté à l'est de la rivière Natashquan, il n'y a pas d'accès routier qui est envisagé et on sait qu'il n'y aura pas de retombées directes à Natashquan, tout dépendant les gens vont partir d'où pour se rendre à ce parc-là. Et c'est pas n'importe qui qui va être capable de se rendre.

1315

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pourquoi pas faire un lien routier là plutôt que pour Magpie?

1320

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

C'est que ce n'est pas prévu. Pour avoir assisté à deux conférences téléphoniques. . .

**LE PRÉSIDENT :**

1325

Bien, Magpie non plus, ce n'est pas prévu.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1330

Non, mais c'est pour ça qu'on veut qu'il aille de l'avant. Tandis que lui, à l'est de la rivière Natashquan, c'est beaucoup plus haut vers le nord.

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Donc, ça serait. . .

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

On a moins de chance. . .

1340

**LE PRÉSIDENT :**

Que ça fonctionne.

1345 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

. . . de faire passer le message pour qu'il y ait un accès routier.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends bien. À la page 3, vous parlez d'un travail, d'un projet de mise en valeur des rivières de la Minganie. Est-ce que vous pouvez me parler un peu plus de ce projet?

1355 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1360 C'est tout récent. Les premières étapes sont franchies et on veut justement analyser toutes les rivières du territoire pour les connaître davantage, connaître leur potentiel et voir lesquelles offrent le meilleur potentiel au niveau faunique, soit les rivières à saumon, potentiel hydroélectrique, potentiel historique. Il faut les protéger, les conserver, les mettre en valeur. Mais c'est vraiment à l'étape au tout début.

**LE PRÉSIDENT :**

1365 C'est la MRC qui pilote ce projet?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1370 Oui, une initiative de la MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des fonds pour ça?

1375 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Ce n'est pas moi qui travaille le dossier. Je crois qu'ils ont demandé à DEC Canada pour avoir une subvention pour élaborer ce document.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

1385 D'accord. Ensuite, finalement, la mise en valeur. Parce que là, on a un projet de réserve de biodiversité. Ça a un certain statut, il y a une façon de l'établir, de fonctionner. Tout n'est pas encore déterminé, puis le ministère en est bien conscient, mais on constate qu'il y a certains – on constate, on imagine qu'il y aura éventuellement certains budgets pour faire fonctionner cette réserve de biodiversité ainsi que les autres qui sont dans le réseau. Là,

vous, vous voulez un parc et une mise en valeur qui est un petit peu plus poussée. Qui va financer ça?

1390 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Le gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

1395

Le gouvernement, bon. Alors, il faudrait qu'ils acceptent un statut de parc encore à définir, qui n'est pas précisé puis, en plus, avoir les budgets nécessaires pour la construction. On parle de route de quoi, une cinquantaine de kilomètres au moins pour se rendre à la réserve?

1400

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Mais vu qu'il y a un projet de parc à l'est de la rivière Natashquan, quelque part il aurait investi de l'argent et du temps. C'est un peu ce qui est écrit dans le mémoire. Mais ce qu'on leur suggère. . .

1405

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez qu'ils investissent le temps et l'argent à Magpie plutôt qu'à Natashquan.

1410

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Exactement.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les gens de Natashquan sont d'accord avec ça?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1420

Bien, ils ne sont pas opposés. Ils ont rien. . . Eux non plus, je crois qu'ils ne croient pas vraiment qu'il va y avoir un accès routier qui ferait partie de Natashquan.

**LE PRÉSIDENT :**

1425

D'accord.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1430

Vu que c'est vraiment beaucoup plus haut vers le nord.

**LE PRÉSIDENT :**

La route 138, elle se rend où en ce moment? À Natashquan?

1435 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Natashquan.

**LE PRÉSIDENT :**

1440

Est-ce que l'argent devrait aller là, si on fait des routes sur la 138 vers l'est plutôt que vers le nord à Magpie?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1445

Le long du littoral, vous parlez? Poursuivre la route?

**LE PRÉSIDENT :**

1450

Oui. Oui.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1455 Oui, c'est sûr. Elle arrête à Natashquan, puis il n'y a même pas de lien routier entre Natashquan et Kegaska. Il n'y a pas de pont encore sur la rivière, ça fait que. . .

**LE PRÉSIDENT :**

1460

Donc ça, ça serait prioritaire par rapport à la route pour aller de Magpie à. . .

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Oui.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

De Rivière-Saint-Jean? La route partirait d'où pour aller à la réserve de Magpie?

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1470

Mais là, ça serait entre Rivière-au-Tonnerre et Magpie.

**LE PRÉSIDENT :**

1475 D'accord.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1480 Mais là, ce n'est pas à moi à décider si l'argent devrait aller là.

**LE PRÉSIDENT :**

1485 Non, mais j'essaie de voir quelles sont les priorités dans la région, parce que j'imagine qu'il y en a des priorités. Il faut les établir.

**Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

1490 Mais ça, je suis prête à transmettre la question aux élus puis eux vont y répondre. Ce n'est pas moi ce soir qui. . .

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, madame Élias.

1495 **Mme STÉPHANIE ÉLIAS :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Alors, nous allons faire une pause de dix à quinze minutes et, ensuite, nous entendrons madame Sylvie Basile et monsieur David Basile de la Première nation d'Ekuanitshit.

1505 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1510 **LE PRÉSIDENT :**

1515 Madame Élias de la MRC de Minganie m'a fait part que toutes les questions que je lui ai adressées seront transmises au conseil qui nous répondra par écrit et les réponses seront déposées dans les centres de documentation.

1520 Alors, j'appelle maintenant, comme promis, madame Sylvie Basile et monsieur David Basile, Première nation de Mingan, Ekuanitshit. Bonsoir. Alors, nous vous écoutons. C'est une présentation verbale, on n'avait pas de version écrite. Alors, ce sera transcrit par madame Maisonneuve.

**Mme SYLVIE BASILE :**

1525 Je me présente. Je suis Sylvie Basile, je suis membre de la Première Nation de Mingan. J'ai grandi à Mingan et je suis accompagnée ce soir de mon frère David. J'ai une présentation que j'ai préparée ici de façon verbale parce que mon mémoire, c'est important pour nous de présenter un mémoire verbal et vivant parce que nous avons encore une culture vivante et nous voulons ce soir confirmer notre présence sur les aires protégées dont une en particulier, le lac Sauterelles.

1530 Je vais faire une présentation et mon frère David va venir renforcer mes éléments que je vais apporter ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Parfait.

**Mme SYLVIE BASILE :**

1540 Puis, j'ai quelques photos aussi pour confirmer.

**LE PRÉSIDENT :**

1545 Est-ce que vous les avez? Elles sont électroniques ou. . . D'accord.

**Mme SYLVIE BASILE :**

Je vais vous les remettre.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. À madame Hamel-Dufour.

**Mme SYLVIE BASILE :**

1555 Ici, notre but de notre présence est de faire entendre notre point de vue, selon nos propres philosophies innues et aussi de confirmer notre présence et notre fréquentation au lac

1560 Sauterelles en tant que territoire traditionnel. Nous avons aussi à présenter nos préoccupations et nos revendications dans le cadre du projet de l'établissement de ces aires protégées.

1565 Alors, le site en particulier que nous visons, nous, c'est le lac Sauterelles. C'est vraiment un territoire traditionnel ancestral qui a été fréquenté par les membres de notre famille. Il fut et reste toujours fréquenté par nous, par les autres membres de notre famille élargie, nos cousins. C'est aussi un territoire qui a été fréquenté par nos parents, nos grands-parents et d'autres Innus sûrement qui ont parcouru le territoire pendant des années avant leur sédentarisation mais aussi après leur sédentarisation.

1570 Nous tenons aussi à exprimer ce que notre défunt père, Louis Basile qui est décédé depuis 97, nous avait laissé comme héritage au niveau de la connaissance traditionnelle du territoire que nous on appelle dans notre langue, quand on dit le lac Sauterelles, nous, on l'appelle Katshinukamat, qui veut dire le lac Long. C'est comme ça que nous l'appelons dans notre langage à nous.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de faire votre présentation en français parce que si vous la faisiez en innu, j'aurais beaucoup de difficulté.

1580 **Mme SYLVIE BASILE :**

1585 Alors, pour votre connaissance, les Innus savaient déjà l'existence d'un certain type d'épinette grise que l'on mentionne, d'après ce qu'on vient d'écouter. Mais nous, c'était aussi un endroit propice hivernal pour le caribou, alors que le caribou, c'est un animal très important dans notre culture. Nous avons aussi des preuves à l'appui qui démontrent notre présence au niveau de ces territoires.

1590 Nous avons imprimé quelques photos de notre dernier séjour au lac Sauterelles qui date de 2002. Ici, c'est mon neveu qui a pris une touladi. Ici, c'est une photo de notre campement. Nous avons eu de la neige pendant notre séjour. Ici, c'est une autre partie du lac où nous avons dîné et c'était aussi un endroit où nous avons vu des caribous pendant notre séjour. Ici, c'était une autre image de notre campement traditionnel et, ici, c'est une autre photo d'une autre partie du lac que nous avons fréquenté.

1595 Nous avons aussi notre territoire traditionnel de la famille Basile, dans notre langue à nous, c'est la partie du court. Ici, le lac Thévet, Katshinukamat, c'est le lac Sauterelles, et Utukuaishaiikut, c'est la rivière Touladis. Toute cette partie-là du territoire était en général fréquentée par nos parents, nos grands-parents, nos oncles, nos cousins. C'est vraiment un territoire qui est vraiment fréquenté par nous.

1600



1605 Aussi, il faut qu'on mentionne un élément très important. Il y a un site, un ancien site de rassemblement dans cette partie du territoire et ce site, dans cet ancien site de rassemblement, il est visible à un certain endroit au crépuscule. C'est important pour nous que ce site-là soit protégé. C'est un ancien site de rassemblement, mais on ne peut pas vous le spécifier exactement parce que c'est un site que nous voulons protéger. C'est important de le mentionner également.

1610 Puis c'était aussi l'endroit dans la région, c'est un endroit aussi de traverser pour se rendre au Labrador anciennement par les Innus. Ça se trouve près de la frontière mais c'est une voie de navigation pour les Innus.

1615 On retrouve également, selon les informations que notre défunt père nous avait données, c'est qu'on retrouve une meute de loups dans cette région-là et les membres de notre famille ont toujours voulu protéger cette ressource-là. Puis il disait toujours que cette meute de loups là favorisait cet endroit-là en raison de la présence des caribous dans cette région du lac.

1620 Puis c'est important aussi de vous mentionner que les Innus ont une compréhension traditionnelle qui nous a été laissée en héritage pour nous et c'est important pour nous de vous transmettre nos préoccupations et aussi vous transmettre ce que nous savons de ce territoire.

1625 Nous voulons aussi affirmer nos droits ancestraux dans ces territoires. Nous affirmons que nous allons continuer à circuler librement dans ces territoires, à pratiquer nos activités traditionnelles de chasse et de pêche, et que nous voulons pas être inquiétés de quelque manière que ce soit. Et nous voulons avoir la certitude que nous allons continuer à fréquenter ce territoire-là.

1630 Nous nous inquiétons également de certains impacts négatifs qu'il peut avoir quand on parle de développement du territoire. Nous craignons un peu les impacts au niveau du développement hydroélectrique. Là, nous faisons référence ici à la ligne de transmission qui relierait le poste Arnaud. Nous avons une certaine crainte si à un moment donné le projet est mis de l'avant et que cette ligne de transmission touche les territoires ancestraux de notre famille.

1635 C'est pour ça qu'il est important pour nous de présenter ici les impacts sociaux et culturels en tant que Première Nation. Et nous voulons aussi exprimer que nous, les Innus, avons toujours voulu protéger le territoire et que les Innus avaient une façon de gérer leur ressource, avaient leur propre façon d'amener une gestion intégrée de leur territoire.

1640 Ce qui est important aussi de mentionner, c'est que nous ne sommes pas des juristes ni des avocats ni des biologistes, nous sommes des Innus qui veulent continuer à pratiquer leurs activités traditionnelles, à protéger leurs territoires ancestraux. Et nous voulons aussi continuer à transmettre nos savoirs traditionnels à nos enfants et à nos petits-enfants et que ce territoire leur reste aussi pour les générations futures.

1645

1650 Alors, c'est toute la question de la préservation du patrimoine culturel qui est importante pour nous. Le nitassinan, le territoire ancestral est déjà très convoité de toutes parts par le développement hydroélectrique, minier, forestier. Alors, le statut d'aire protégée ne doit pas se faire sans l'assurance des droits, la certitude que nos revendications seront entendues et écoutées.

1655 Ça, c'était moi la partie que je voulais présenter. Puis mon frère David va renchéris sur les éléments que lui va vous amener.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Basile.

1660 **M. DAVID BASILE :**

Bonsoir, monsieur Béland!

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Bonsoir!

**M. DAVID BASILE :**

1670

Moi, je suis venu vous parler des connaissances que j'ai acquises en occupant le territoire du lac Sauterelles, principalement du lac Sauterelles et du lac Bellanca. Bellanca en innu veut dire qu'on appelle maikanutsheuan, là où les loups hurlent.

**LE PRÉSIDENT :**

1675

Ce lac, il est où par rapport au lac aux Sauterelles?

**M. DAVID BASILE :**

1680

Il est au sud-ouest, mettons 20 kilomètres au sud-ouest. Donc, c'est là qu'il y a une autre meute de loups qui vit. Ça fait depuis plusieurs générations qu'on entend parler de cette meute qui n'a jamais été chassée. C'est la même chose pour l'autre meute de loups, celle du lac Sauterelles.

1685

Ces deux meutes ont toujours vécu avec nos descendants, mon grand-père. Mon grand-père en parlait, mon père en parlait. Il était rare qu'on le chasse, sauf peut-être dans les cas de famine. Puis, le loup, je pense que c'est une espèce menacée d'extinction. Puis en gardant le territoire intact, on pourrait peut-être sauver ces deux meutes de loups. Puis il y

1690 a aussi le caribou des bois qui est une espèce protégée par, je pense, le ministère des Ressources naturelles, je pense.

1695 Puis dans le lac Sauterelles, je pense qu'il y a à peu près une cinquantaine de caribous des bois et à chaque année, à chaque fois qu'on y va, on voit tout le temps des caribous. Puis, à chaque année, on en tue un. Jamais deux, trois. On essaie toujours de garder le nombre de caribous intact pour qu'ils se reproduisent. C'est plus profitable pour l'environnement de le garder intact puis de garder hors de tout développement hydroélectrique ou minier.

1700 Puis à propos du site de rassemblement, je sais exactement où ce qu'il est, mais mon père m'a toujours empêché de le dire, de dévoiler où est-ce qu'il est, parce qu'il avait peur que des objets de cérémonie qu'on retrouve dans ce site soient mettons dans un musée ou. . . il voulait qu'ils restent exactement dans le territoire.

1705 Je n'ai rien contre qu'il y ait un projet des aires protégées sur le lac Sauterelles, en autant que je puisse pratiquer encore mes activités culturelles et traditionnelles, et en autant que mes enfants et mes petits-enfants puissent pratiquer les leurs.

1710 En conclusion, je pourrais peut-être vous citer des paroles de notre défunt père. Il disait toujours : «En faisant partie d'un équilibre fragile, qui est basé sur le respect de la nature, si tu respectes tout ce qui vit sur ce territoire, alors la nature te respectera et te donnera toujours ce que tu as besoin. » Ce sont des mots de mon père qui, lui, les a pris de son père, de génération en génération, puis qui vont être transmis encore de plusieurs générations.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

1720 Je le souhaite. Monsieur et madame Basile, j'aurais quelques questions. Vous parlez de territoire que vous, votre père, vos frères, vos oncles, vos tantes, est-ce que le territoire que vous utilisez, c'est toujours une famille qui utilise un certain territoire?

**Mme SYLVIE BASILE :**

1725 C'est pas vraiment des territoires attribués à des familles spécifiques. C'était une libre circulation traditionnellement de ces territoires-là. Il y avait juste des ententes pas tacites mais entre les Innus. Ils s'entendaient au départ à l'automne de quelle famille qui allait vers ce territoire-là et tout ça. C'était toujours dans un système d'une société organisée. Il n'y avait pas vraiment d'entente comme telle là. C'était toujours avec des discussions avec les anciens et les sages qui étaient là à l'automne. C'était juste des questions d'information mutuelle. Ils s'entendaient au départ. «Moi, je vais à tel territoire cette année. » L'autre personne partait pour tel territoire. Il y avait des points de rencontre et c'est comme ça.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

D'une année à l'autre, ça pouvait changer.

1735

**Mme SYLVIE BASILE :**

Oui. C'était comme une gestion intégrée. Ils avaient leur propre système.

1740

**M. DAVID BASILE :**

Même d'autres membres de la communauté pouvaient aller chasser, trapper dans le territoire du lac Sauterelles.

1745

**LE PRÉSIDENT :**

Et lorsque vous parlez de site de rassemblement, c'est diverses familles qui sont en train de chasser, qui se rassemblent à un endroit à un moment donné? Ou c'est un rassemblement pour. . .

1750

**Mme SYLVIE BASILE :**

C'est un ancien site de rassemblement traditionnel.

1755

**LE PRÉSIDENT :**

De tous les Innus de la région?

1760

**M. DAVID BASILE :**

Probablement, oui. Mon père disait que c'était un lieu de cérémonie.

**LE PRÉSIDENT :**

1765

Ancien.

**M. DAVID BASILE :**

Oui.

1770

**Mme SYLVIE BASILE :**

Très ancien.

1775

**LE PRÉSIDENT :**

Qui n'est plus utilisé maintenant.

1780 **M. DAVID BASILE :**

Qui n'est plus utilisé.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, c'est comme un site archéologique, si on veut.

**Mme SYLVIE BASILE :**

1790 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1795 Vous avez parlé de la ligne de transmission. Est-ce que je dois comprendre que vous êtes opposés au passage d'une ligne de transmission ou vous voudriez qu'elle passe à un endroit plutôt qu'à un autre? Comment vous voyez. . .

**Mme SYLVIE BASILE :**

1800 Actuellement, quand on s'en va au lac Thévet ou la rivière Touladis ou au lac Sauterelles, c'est vraiment des endroits très tranquilles. On ne se fait pas déranger par l'utilisation des véhicules tout-terrain comme ici. Plus c'est accessible, si les gens partent admettons à 50 kilomètres ou à 50 milles au nord ici, il y a beaucoup de camps illégaux et tout ça, tandis que si on se rend vers ces territoires-là, ils sont moins fréquentés.

1805

Ça fait que nous, à prime abord, je pense que nous serions opposés à ce qu'il y ait des lignes de transmission dans ces régions-là. Parce que c'est des endroits excessivement tranquilles et apaisants. Mais je pense que les gens aussi qui s'expriment ici, ils devraient avoir une idée de ces territoires-là. Il faudrait qu'ils séjournent là-bas et qu'ils comprennent nos fondements sur lesquels nous défendons nos préoccupations ici. C'est vraiment des endroits tranquilles.

1810

1815 C'est difficile à imaginer là ce qu'on ressent quand on se retrouve dans ces endroits-là parce que la vie culturelle des Innus est étroitement liée avec le territoire. Et c'est notre élément, on se retrouve avec notre élément et il n'y a aucun. . . c'est rare qu'on entend les bruits d'avion et tous les bruits ici qu'on retrouve dans la société moderne. Ça fait que moi, je pense que le fait d'avoir une ligne de transmission, ça serait pas pour moi favorable à un tel projet.

1820 **M. DAVID BASILE :**

Si jamais il y a une ligne de transmission, il va y avoir un déboisement en dessous des lignes et ça va donner un accès à des personnes peut-être pour, mettons, aller capturer le caribou ou les loups qui vivent dans le secteur. Ou même juste les déranger et les faire partir.

1825

**LE PRÉSIDENT :**

Un caribou des bois – une dernière question – on a beaucoup entendu dire que le caribou des bois est en difficulté, qu'il a disparu dans certains secteurs. Par exemple, quand on est allés dans le secteur de Saint-Augustin, il y avait une harde qui s'appelle la harde de Saint-Augustin. Personne a l'air de savoir où elle est rendue ou s'il en reste encore beaucoup.

1830

Dans votre secteur, vous, vous avez parlé, monsieur Basile, d'une cinquantaine de caribous dans le secteur lac aux Sauterelles, je pense. Est-ce que vous en voyez ailleurs?

1835

**M. DAVID BASILE :**

On en voit au lac Thévet, un petit lac à côté, puis on en voit aussi sur la rivière Touladis. C'est un secteur assez fréquenté par les caribous où ce que vous voulez faire des aires protégées. C'est un site, c'est un lieu où ils se tiennent là l'hiver.

1840

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est l'aire protégée des lacs. . .

1845

**M. DAVID BASILE :**

Du lac Sauterelles.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Massif Belmont aussi?

**M. DAVID BASILE :**

1855

Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Non? Juste lac aux Sauterelles.

**M. DAVID BASILE :**

1865 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Puis vous estimez à combien? Est-ce qu'on parle de milliers ou de centaines?

**M. DAVID BASILE :**

Non, non, pas de milliers. Peut-être moins d'une centaine.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Puis, autrefois, est-ce qu'il y en avait plus?

**M. DAVID BASILE :**

1880

Il y a eu une année où il y avait plusieurs, même des milliers. Il y a une année où le caribou est venu, il est descendu jusqu'ici, jusqu'à la communauté de Mingan.

**LE PRÉSIDENT :**

1885

Et comment on explique? Qu'est-ce qui s'est passé?

**M. DAVID BASILE :**

1890

C'est peut-être une migration. Il a fait juste passer, puis il est reparti.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Parce que plusieurs personnes ont soulevé le fait que les connaissances sont limitées sur les territoires en question. Vous, vous en avez des connaissances. Est-ce qu'on est allé vous voir pour vous demander ce que vous connaissez du territoire?

**M. DAVID BASILE :**

1900

Oui. Moi, je suis disponible pour rencontrer n'importe qui pour discuter du territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Madame?

**Mme SYLVIE BASILE :**

1910 Nous avons des connaissances que nos parents nous ont transmises, nos grands-parents et c'est la même chose pour les membres de notre communauté ici qui sont présents, mais on nous a toujours dit des consignes par rapport à ces connaissances traditionnelles là, c'est qu'il fallait aussi limiter la transmission des connaissances envers les allochtones parce que c'est une connaissance traditionnelle qui doit être protégée.

1915 Là, je rentre dans la question des propriété intellectuelle et tout ça. Ça fait que nous, notre père nous disait toujours qu'il fallait toujours garder une certaine, une certaine distance par rapport à la transmission des connaissances et tout le savoir traditionnel que nous détenons. Il fallait protéger cette connaissance-là.

1920 Je regarde juste la médecine traditionnelle, toutes les croyances que nous avons, on est ouverts à apporter une certaine connaissance de notre culture face aux animaux, au monde animal, au monde végétal et tout ça, mais il faut toujours garder une certaine distance par rapport à ça.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Est-ce que vous avez d'autres commentaires?

1930 **Mme SYLVIE BASILE :**

1935 Non. Moi, je suis très contente de m'exprimer devant l'audience ici et de faire entendre notre point de vue, et je respecte aussi le mémoire que le Conseil de bande ici va présenter tantôt après nous. Ça, c'est aussi un élément important que je tenais à dire ici. Nous, on est venus ici en tant que membres, en tant qu'utilisateurs aussi et de façon concrète, comment ça se traduit dans la vie des Innus. Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Soyez assurés que nous sommes aussi très heureux de vous avoir entendus ce soir.

1940

**Mme SYLVIE BASILE :**

Merci beaucoup, monsieur le président.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Je vais maintenant appeler, je pense que nous avons une personne au téléphone. C'est prêt? Madame Bazoge qui est pour Nature Québec.

**Mme ADELIN BAZOGE :**



Bonsoir à tous!

1955

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame ! Alors, nous vous écoutons.

1960

**Mme ADELINE BAZOGE :**

Tout d'abord, je vais me présenter. Mon nom est Adeline Bazoge. Je suis chargée de projet sur les aires protégées pour Nature Québec. Je voulais remercier le président ainsi que les personnes présentes dans la salle pour le temps de parole qui nous est accordé ce soir.

1965

Malheureusement, nous n'avons pu nous déplacer.

Un petit commentaire d'introduction aussi. La rencontre d'aujourd'hui n'étant pas retransmise sur Internet, je ne peux être au courant du contenu des mémoires qui viennent de vous être exposés. Alors, si je fais des redites par rapport à ce qui vous a été précédemment exprimé, veuillez m'en excuser d'avance.

1970

Avant de commencer aussi, je voulais mentionner au président que nous avons fait de légères modifications au mémoire que nous avons soumis au BAPE. Ces modifications ont été déposées aujourd'hui auprès de madame Anne-Lyne Boutin. Cependant, les commentaires généraux de notre rapport restent les mêmes. Il y a eu simplement des petites clarifications au niveau des sections dans un souci de cohérence. Donc, je vais essayer de ne pas vous perdre dans mon discours.

1975

Je vais commencer en introduisant Nature Québec. Tout d'abord, Nature Québec/UQCN est un organisme qui travaille depuis 25 ans à promouvoir la protection du patrimoine naturel québécois et une utilisation des ressources du territoire qui respecte les principes de développement durable. Parmi nos actions et nos engagements, nous veillons à travailler dans les domaines forestier et agricole notamment pour mettre en place des bonnes pratiques et faisons des efforts depuis longtemps déjà pour réaliser un réseau d'aires protégées représentatif au Québec. Nature Québec/UQCN regroupe plus de 80 organismes affiliés et présente plus de 6 000 membres.

1980

1985

Je vais maintenant passer au contenu de notre lettre adressée au BAPE.

1990 Nature Québec souhaite exprimer tout d'abord son appui général au projet d'aires  
protégées pour la région administrative de la Côte-Nord, soit les réserves de biodiversité du  
Massif des lacs Belmont et Magpie, des Buttes du lac aux Sauterelles, des Basses collines  
du lac Guernesé et des Collines de Brador. À nos yeux, la création de toutes les aires  
1995 protégées est importante. Cependant, dans le cadre du présent rapport, nous tenons à  
focaliser principalement sur le projet qui touche au Massif des lacs Belmont et Magpie

Le mémoire adressé au BAPE se présente en deux parties que je reprendrai ce soir.  
En tout ordre logique, je vais commencer par vous exposer le contenu de la première. La  
première vise donc à traiter du processus de consultation. Le processus de consultation vise à  
2000 échanger sur les modalités de gestion des aires protégées projetées, ce qui est en soi une  
démarche tout à fait valable. Cependant, comme nous l'avons illustré à maintes reprises, il  
nous apparaît important de vous faire connaître nos préoccupations face aux limites mêmes de  
l'aire protégée projetée.

En ce sens, nous nous devons de déplorer les limites du processus de consultation  
publique qui, selon nous, vient trop en aval du processus de désignation des aires protégées.  
Bien qu'il nous apparaît important de statuer sur la régie interne des territoires, nous croyons  
qu'un processus de consultation générique situé en amont du présent exercice aurait plusieurs  
avantages, notamment de permettre aux représentants de la société civile de s'impliquer sur  
2010 le choix des territoires et, dans un second temps, de permettre à ce moment-ci des  
consultations de traiter uniquement des mesures de gestion et de conservation qui devraient  
s'appliquer au territoire protégé.

Actuellement, nous déplorons que seuls les détenteurs de droits territoriaux sont  
adéquatement concertés en amont du processus de consultation. Il ne nous reste donc d'autre  
2015 choix malheureusement ce soir de reparler des limites de l'aire protégée proposée. J'en viens  
donc directement au corps de la deuxième partie de notre rapport qui traite des limites  
territoriales de l'aire proposée.

À cette partie, notre premier point correspond plutôt à un questionnement. L'aire  
protégée projetée est-elle menacée par le développement hydroélectrique? En août 2004,  
Nature Québec déposait au BAPE, dans le cadre des audiences publiques en relation avec la  
centrale au fil de l'eau qui se trouve à l'embouchure de la rivière Magpie un mémoire intitulé :  
«Importance de conserver la rivière Magpie». Celui-ci présentait, entre autres, l'exceptionnel  
2025 potentiel récréotouristique de la rivière et proposait la protection de celle-ci jusqu'à son  
embouchure. D'ailleurs, le BAPE reprenait dans son rapport certaines des recommandations  
et proposait, je cite :

*Une mise en valeur durable et polyvalente de la rivière Magpie qui requiert que le*  
2030 *développement hydroélectrique soit restreint au seul emplacement du barrage Magpie.*

Il ajoutait en plus que cette restriction d'usage visait à préserver les autres secteurs de la rivière ayant un très grand intérêt sur le plan écologique, paysager et récréotouristique.

2035 C'est dans cet esprit que nous avons posé au BAPE des questions durant la première série d'audiences, qui visaient à établir clairement quelles étaient les attentes d'Hydro-Québec ou les projets potentiels d'Hydro-Québec sur la rivière Magpie qui pourraient menacer les limites actuelles de l'aire protégée ou alors contrecarrer au maintien de l'intégrité de la rivière. De plus, de quelconques projets hydroélectriques viendraient minimiser le potentiel récréotouristique de celle-ci.

2040 Malheureusement, nos questions sont restées sans réponses concluantes et ce, malgré la correspondance du BAPE adressée à Hydro-Québec suite à la première partie des audiences. L'absence de réponse aux demandes de renseignements témoigne à nos yeux du manque de transparence des représentants d'Hydro-Québec à l'égard du BAPE et à l'égard des participants au BAPE, soit les représentants de la société civile québécoise.

2045 Malgré ces constatations, Nature Québec/UQCN recommande que le gouvernement mette tout en œuvre pour conserver, tel que proposé par le BAPE en 2004, ce qui reste intact de la rivière Magpie et, pour cela, le gouvernement devrait signifier à sa société d'État son intention de ne pas développer le potentiel hydroélectrique de la rivière.

2050 De plus, toujours dans l'esprit de traiter de l'hydroélectricité, on trouve dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* un extrait qui dit que les principales activités interdites sur les territoires sont l'exploitation forestière, minière et hydraulique. Le présent projet propose ou, en tout cas, souligne la possibilité qu'une ligne de transport d'énergie soit intégrée ou en tout cas traverse la future réserve de biodiversité, ce qui à notre sens n'est pas compatible évidemment avec les fins d'aires protégées.

2055 Ainsi, même si le territoire de l'emprise est exclu, nous pensons que dans un premier temps, il devrait être envisagé tout d'abord d'éviter l'aire protégée et, si cela n'est pas possible, de minimiser effectivement l'impact et de s'assurer que des mesures de gestion sur ce territoire exclu de l'aire protégée soient prises de façon à ne pas perturber trop l'intégrité du site.

2060 Je vais passer au point suivant qui est pour nous un point, comment dire, une occasion de proposer une grande aire protégée. Nature Québec reconnaît la nécessité de protéger des écosystèmes particuliers comme de petits territoires tels que ceux de la Colline de Brador qui présentent des caractéristiques très particulières et des éléments floristiques particuliers eux aussi.

2065 Cependant, il nous apparaît important en parallèle de créer de grandes aires protégées qui sont plus aptes à maintenir la biodiversité et à faire face aux changements

2075 globaux et aux grandes perturbations naturelles. Nous nous interrogeons sur l'intégrité que pourront conserver à long terme les petits territoires. Aussi, nous recommandons que dans le cadre de si petits territoires, il y ait des bandes de protection qui soient créées pour permettre de protéger un minimum ces sites-là.

2080 Nature Québec aurait souhaité que la sélection des territoires formant l'aire protégée intègre de façon plus marquée la réalité hydrologique du territoire. En effet, le meilleur moyen de conserver l'intégrité d'une rivière, c'est de conserver la totalité de son bassin versant. De plus la Magpie était un bon territoire pour le faire dans la mesure où les contraintes minières et forestières sont relativement réduites dans le bassin versant.

2085 L'agrandissement de l'aire protégée du Massif des lacs Belmont et Magpie présente une occasion à saisir d'obtenir un territoire représentatif exempt d'activités et de contraintes anthropiques susceptibles de garantir le maintien de la biodiversité et des paysages régionaux. Au minimum, nous demandons l'agrandissement de l'aire protégée au bassin versant primaire de la Magpie, au lac Magpie et la protection de la rivière en aval de celui-ci jusqu'à la centrale.

2090 Enfin, monsieur le président, mon dernier point traite de l'opportunité de développement régional que présente la rivière. Lors d'une descente orchestrée en 2004 à laquelle on prépare plusieurs groupes environnementaux, personnalités publiques canadiennes, québécoises et nord-côtières, ainsi que des experts en développement écotouristique, il est apparu clair que la Magpie, en plus d'un patrimoine naturel incontestable, présente un énorme potentiel de développement touristique.

2100 Des spécialistes de renommée mondiale ont même classé celle-ci comme faisant partie des dix meilleures rivières naturelles à mettre en valeur pour l'exploitation d'activités de ce type. La Fondation Rivières estimait alors grossièrement que la mise en valeur du site, qui passe par le maintien de son intégrité, pourrait rapporter annuellement jusqu'à 3 M\$.

2105 Nous sommes loin ici de la mise sous cloche de verre d'une aire naturelle de grande qualité, mais plutôt près d'un modèle de développement régional qui harmonise les approches de conservation et de développement durable. Rappelons également que le potentiel de développement d'un parc national du Canada a été analysé sur ce territoire qui a été considéré comme très prometteur par Parcs Canada.

2110 Pour mettre en place un territoire protégé d'envergure provinciale ou nationale, l'aire protégée projetée actuelle devrait intégrer une partie significative du bassin versant de la rivière Magpie. La valorisation du potentiel récréotouristique de la rivière passe par une protection du cours d'eau allant au-delà des limites actuelles de l'aire protégée.

2115 Nous nous permettons ici de faire un parallèle avec le cas de la rivière Jacques-Cartier dans la région de Québec qui, dans les années 80, était menacée de harnachement.

L'opposition des groupes de citoyens et de groupes environnementaux à l'époque a conduit à la création d'un parc. Aujourd'hui, la région de Québec ne saurait se passer du Parc de la Jacques-Cartier, un attrait naturel et touristique d'importance qui fait profiter la région de retombées économiques importantes.

2120

En conclusion donc, Nature Québec regrette que les consultations publiques ne soient tenues que sur les mesures de gestion et non réellement sur les limites des aires protégées projetées. De plus, nous déplorons le manque de transparence et de considération à l'égard du BAPE dont font preuve certains intervenants gouvernementaux et société d'État. Nous rappelons que ces instances sont signataires de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et chargées par le gouvernement de sa mise en œuvre. En agissant ainsi, elles limitent encore plus le pouvoir d'action de la société civile.

2125

Il nous apparaît clair que le gouvernement doit s'engager dès maintenant à assurer la protection de l'intégrité de l'ensemble de la rivière Magpie. En ce sens, nous recommandons de protéger une part plus significative de son bassin versant, minimalement en augmentant la bande de protection aux abords du lac Magpie et en prolongeant l'aire protégée jusqu'à l'embouchure de la rivière. Aussi, nous sommes confiants que la protection de l'intégrité écologique de la rivière peut aller de paire avec un développement régional durable.

2130

2135

Je vous remercie pour le temps de parole qui nous a été accordé et j'espère que nos recommandations sauront alimenter vos commentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

Merci, madame Bazoge. J'aurais deux questions pour vous. Mais d'abord, je voudrais simplement vous assurer que nous comptons bien recevoir la réponse d'Hydro-Québec à la question que nous lui avons adressée. Nous n'en doutons pas.

2145

Deuxièmement, je pense que la discussion des limites est aussi permise dans le cadre de cette consultation publique. Je pense que lors de la première partie, les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont montré une ouverture à revoir les limites d'une ou de l'autre des aires, et vous n'êtes pas la seule d'ailleurs qui avez proposé des modifications aux limites.

2150

Mes deux questions portent, d'une part, sur l'étude de la Fondation Rivières qui parlait de retombées qui allaient jusqu'à 3 M\$. Est-ce que vous êtes familière avec cette étude?

**Mme ADELIN BAZOGE :**

2155

Malheureusement, non. Ça fait relativement peu longtemps que je suis impliquée chez Nature Québec. Donc, je n'étais pas là au moment où le rapport a été produit. Je sais

2160 simplement que cette mention-là a été faite lors des lettres qui ont été adressées au BAPE en 2004 par Nature Québec, conjointement avec la société La Nature et les Parcs, je pense, qui avait effectué la descente de la rivière avec les spécialistes justement. Et je crois que c'est dans ce rapport qu'on retrouve la mention des retombées économiques.

2165 Je pourrais essayer de vous faire parvenir copie. Je crois aussi qu'il y avait une lettre à ce moment-là qui avait été adressée directement au Premier ministre, qui faisait état de ces commentaires.

**LE PRÉSIDENT :**

2170 S'il vous plaît, oui, si vous pouviez trouver cette information, parce que j'aimerais un peu documenter ce chiffre.

**Mme ADELINE BAZOGE :**

2175 Par contre, je ne sais pas du tout comment la Fondation Rivières s'était prise pour évaluer et je ne crois pas que c'était indiqué dans notre rapport à nous. C'était simplement une citation.

**LE PRÉSIDENT :**

2180 Merci. Mon autre question porte sur votre suggestion d'inclure l'ensemble du bassin versant, donc de presque tripler.

**Mme ADELINE BAZOGE :**

2185 Oui, c'est sûr que c'est une vision. . .

**LE PRÉSIDENT :**

2190 Sinon quadrupler la taille, la superficie prévue de la réserve de biodiversité projetée. C'est bien ça?

**Mme ADELINE BAZOGE :**

2195 Oui. Bien, la superficie prévue actuellement est aux environs, je pense, de 1 500 kilomètres carrés, alors que le bassin versant fait quasiment 6 000 kilomètres carrés. C'est sûr que cette position de vouloir protéger l'intégralité du bassin versant reprend la position de Nature Québec en 2004. Après, je ne sais pas quelle est la place aux négociations territoriales rendue à cette étape-là des consultations et nous ne voudrions surtout pas retarder le processus de création d'aires protégées qui, selon nous, est déjà très en retard au

2200 Québec. Donc, je ne voudrais pas que ces commentaires-là soient pris à contre-pied et aient pour effet de retarder la stratégie.

2205 Au contraire, c'était plus de dire qu'il y avait peut-être une opportunité en Côte-Nord sur ce territoire-là d'augmenter les superficies protégées de manière relativement efficiente dans la mesure où il y a très peu de contraintes anthropiques à cet endroit-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2210 Et quelle est votre suggestion pour relayer les centrales prévues dans le projet de la Romaine au reste du réseau du Québec, si on protège l'intégrité, par exemple, du bassin versant de la rivière Magpie qui va de la frontière du Labrador jusque ou presque, je crois, oui, ça va de la frontière du Labrador jusqu'au Saint-Laurent, jusqu'au golfe?

**Mme ADELIN BAZOGE :**

2215

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Et comme vous êtes opposés au passage d'un corridor hydroélectrique dans une aire protégée, une réserve de biodiversité, je me demande quelle solution on aurait à ce moment?

**Mme ADELIN BAZOGE :**

2225 Effectivement, nos commentaires à cet effet-là allaient dans le sens qu'il fallait éviter au maximum qu'il y ait un passage d'une ligne hydroélectrique au cœur d'une réserve de biodiversité. Évidemment, on comprend que dans le cas où l'aire protégée barrerait complètement la place et ne permettrait pas le transport hydroélectrique, il faudrait effectivement permettre, comme c'est envisagé pour l'instant, je pense, de créer un corridor qui traverse le parc.

2230

2235 Mais si un tel corridor doit être dégagé, donc l'emprise du corridor va être soustraite de l'aire protégée, si j'ai bien compris, nous nous attendons à ce que des mesures de gestion soient prises sur ces territoires-là, notamment concernant l'entretien du territoire qu'il y a sous les lignes hydroélectriques, afin de minimiser l'impact de cette fragmentation-là sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

2240 Merci, madame Bazoge. Merci d'avoir participé.

**Mme ADELINE BAZOGE :**

Merci de m'avoir écoutée.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

De Québec, je crois?

2250 **Mme ADELINE BAZOGE :**

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Merci.

**Mme ADELINE BAZOGE :**

Bonne soirée à vous!

2260

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Nous avons maintenant monsieur Shattler de Saint-Augustin. Monsieur Shattler, est-ce que vous m'entendez?

2265

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Yes. Good evening, Mr. Béland.

2270 **THE CHAIRMAN :**

Good evening. So, we are going to do this in English?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2275

Yes. I did not have really much time to even try to get this translated. So, excuse me, but I can only now do this in English, so if it is possible.

**THE CHAIRMAN :**

2280

This is not a problem, but you will have to pause here and there so I can translate into French.



**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2285

Okay, no problem.

**THE CHAIRMAN :**

2290

Okay. So ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2295

If I am going too fast, just tell me so and I will just try to slow down.

**THE CHAIRMAN :**

Yes, sir. So, go ahead.

2300

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Bonjour tout le monde. Good evening. My name is Nicholas Shattler. I am the president of our Métis Inuit community here in St. Augustin on the Lower North Shore.

2305

Our community has a rich history and culture in hunting, fishing, trapping, woodcutting and gathering of food. For us, these activities are a daily ritual and an important part of our lives.

**THE CHAIRMAN :**

2310

You want me to translate this?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2315

Yes, please.

**LE PRÉSIDENT :**

2320

Alors, nous avons avec nous monsieur Nicholas Shattler qui est résident de Saint-Augustin et qui est président de la communauté Métis Inuit à Saint-Augustin et sur la Basse-Côte-Nord, une communauté qui a une longue histoire et une culture profonde qui est basée sur la chasse, la pêche, le trappage, la coupe de bois et la récolte de nourriture. Alors, c'est un rituel quotidien qui est une partie importante de leur vie.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2325

Our Métis Inuit community and all of its members reject the biodiversity reserve that BAPE has proposed. We, the Métis Inuit community of St. Augustin, feel that there is no need for a reserve in our area. We feel that the environmental concerns of BAPE is over exaggerated.

2330

I do not know if you have noticed or not, but there is not much traffic coming in to our Métis Inuit community on the Lower North Shore. It has been this way for centuries and the wild flowers and the limestone are still in its natural place.

**LE PRÉSIDENT :**

2335

Alors, monsieur Shattler nous dit que la communauté Métis Inuit et tous ses membres rejettent le projet de réserve de biodiversité proposé par le BAPE. Et je tiens à signaler que ce n'est pas le BAPE qui a proposé, mais plutôt le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2340

Mr. Shattler, it is not BAPE who is proposing this ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2345

Okay, okay.

**THE CHAIRMAN :**

... biodiversity reserve or these reserves.

2350

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Okay.

2355

**THE CHAIRMAN :**

It is Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

2360

Alors, monsieur Shattler ajoute que la communauté qu'il représente est d'avis qu'on n'a pas besoin d'une réserve pour protéger ce territoire, que les craintes pour l'environnement sont exagérées.

2365

Il dit qu'il ne sait pas si nous avons remarqué, mais il y a très peu de trafic, de gens qui circulent pour aller et revenir de leur communauté là-bas. Il en est ainsi depuis des centaines d'années et les fleurs sauvages et les roches calcaires sont toujours en place.

Alors, je crois que vous aviez arrêté là. Go ahead.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2370

Yes. So, that is the reason why we want to know now all of a sudden why do we need a reserve. Our Métis Inuit community feels that this is just another governmental tactic to try and discourage the people on the coast so that we will eventually leave this land.

2375

It was tried in the past to try and remove our ancestors from this land, but they did not succeed. We are still here and we will remain here for centuries to come.

**LE PRÉSIDENT :**

2380

Alors, il ajoute: pourquoi maintenant, tout d'un coup, on sent le besoin d'avoir une réserve? Notre communauté Métis Inuit pense que c'est une autre tactique du gouvernement pour décourager les gens sur la côte pour que, éventuellement, ils déménagent et s'en aillent. Ça a été essayé dans le passé sans succès avec leurs ancêtres. Ils sont toujours là et ont l'intention d'y rester pour des siècles.

2385

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2390

If BAPE is genuinely concerned about how we feel, then listen to our voices. We do not need a biodiversity reserve, but what we really need is a road. Give us the Route 138 and give us the chance for our communities to survive.

**LE PRÉSIDENT :**

2395

Alors, s'il y a vraiment un intérêt pour les gens de la région, alors, écoutez ce que nous avons à dire. Nous n'avons pas besoin d'une réserve de biodiversité. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est une route. Donnez-nous la 138 et donnez-nous la chance de survivre.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2400

Our Métis Inuit community is currently in the courts with the provincial and federal governments over our ancestral rights. We hope that, one day, we will have these rights recognized.

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Alors, leur communauté Métis Inuit est en ce moment en Cour s'opposant aux gouvernements provincial et fédéral pour qu'on reconnaisse leurs droits ancestraux et ils espèrent que, un jour, ces droits seront reconnus.

2410 **Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Before BAPE makes any decisions on an important issue such as this one, they should look at the history and the culture of our community. We, the Métis Inuit community of St. Augustin, ask BAPE to work with us, not against.

2415

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, il termine en disant: avant que le BAPE ne prenne une décision sur ce projet, un projet aussi important que celui-ci, on devrait regarder l'histoire et la culture de leur communauté. Et il demande au BAPE de travailler avec eux et non contre eux.

2420

Mr. Shattler, let me specify that BAPE does not make a decision on these projects.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2425

Okay.

**THE CHAIRMAN :**

2430

We write a report ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2435

Okay.

**THE CHAIRMAN :**

... which is one of the elements on which the Minister will eventually base his recommendation, his own recommendation to the Cabinet for a decision on the projects.

2440

Alors, je spécifie à monsieur Shattler que ce n'est pas le BAPE qui prend une décision sur les projets. Notre rapport ne fera qu'ajouter un élément à ceux que le ministre possède et aura à ce moment-là pour faire une recommandation lui-même au Cabinet, lequel prendra une décision éventuellement sur la désignation ou non permanente des réserves.

2445

**THE CHAIRMAN :**

Thank you, Mr. Shattler. I have a couple of questions for you.

2450

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Sure.

**THE CHAIRMAN :**

2455

First, tell me about your Métis Inuit community.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2460

St. Augustin is basically a village of approximately 850 inhabitants of which 85% come from three Inuit families. It comes from the Louis and the Wilshire. And basically, well, they have been there ... the Inuit have been on the coast for centuries. Our Métis Inuit community was formed approximately in the early 1800s.

2465

**THE CHAIRMAN :**

Forgive my ignorance, you are talking about Inuit and not Innu?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2470

No, this is Inuit which was once called "Esquimau".

**THE CHAIRMAN :**

2475

Yes.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2480

Like where you are situated right now on Esquimau Point.

**THE CHAIRMAN :**

2485

Yes, okay.

Alors, la question que je lui ai posé, c'est de me parler un peu de la communauté Métis Inuit. Alors, il nous dit que Saint-Augustin est une communauté d'environ 850 habitants, dont 85% sont des descendants de trois familles inuites, les Inuits étant les occupants très anciens de la côte avant ...

2490

Before the Innus, I suppose, in your own view?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2495

Well, from what the history has written in certain books, yes, because from what I have read and other people have read, the Montagnais people were somewhat brought up on the

coast by the French approximately 250 years ago.

**THE CHAIRMAN :**

2500 I do not want to go too far in this discussion here.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2505 And I do not want to put my personal views in this, but the reason why we reject this, Mr. Béland, is because we are a community that is really a small community and why do we need a reserve? We do not have a road. I mean we are an isolated village. There is no traffic basically from the outside of St. Augustin that is coming into where we live.

**THE CHAIRMAN :**

2510 Okay.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2515 I do not think there is a lot of traffic going in this area. It has been there for centuries what you guys or the government wants to protect.

**THE CHAIRMAN :**

2520 Yes.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2525 And it is still there.

**THE CHAIRMAN :**

I get your point.

2530 Alors, j'ai exploré un peu de quelle communauté il parlait. Et je ne veux pas rentrer dans la question de savoir qui est arrivé en premier; ce n'est certainement pas moi en tout cas. Donc, il y a des Inuits et des Innus. Et, au fond, ce que monsieur Shattler veut dire, c'est que leur petite communauté est isolée sur un territoire où il n'y a pas de route. Il y a très peu d'utilisateurs externes et la réserve est inutile.

2535 Is that what your point is?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2540 Well, yes. I mean, basically, why do we need a reserve if there is nobody that can use  
it? I mean the local people are using it and it is not, we feel, hurting anything. What we feel, it is  
in the same situation than what it was maybe 500 or 1,000 or 2,000 years ago.

**THE CHAIRMAN :**

2545

Thank you.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2550

So, why all of a sudden do we need a reserve?

**THE CHAIRMAN :**

2555

Yes.

Alors, c'est ça. Essentiellement, il dit: pourquoi soudain avons-nous besoin d'une  
réserve? C'est un territoire qu'on utilise nous-mêmes depuis des années. Il n'est pas menacé et il  
n'y a personne de l'extérieur qui y vient de toute façon, il n'y a aucun accès. Et ça ne changera  
rien à la situation présente.

2560

Mr. Shattler ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2565

Yes.

**THE CHAIRMAN :**

2570

... is there anything else you want to add?

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2575

Well, no. That is basically it. Again like I said, why is it that the government wants to  
protect flowers, trees, rocks, rivers and lakes when basically we feel they are putting the squeeze  
on us and they are just trying to get rid of a group of people.

**LE PRÉSIDENT :**

2580

Merci, monsieur Shattler. Alors, il dit: pourquoi protéger les plantes et les animaux alors  
qu'on met la pression constamment sur nous.

You feel you need protection as much as anything else.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2585

Well, yes.

**THE CHAIRMAN :**

2590

Yes.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2595

I mean they should be putting more emphasis on helping us survive as a community or communities on the Lower North Shore instead of putting more restrictions on us.

**LE PRÉSIDENT :**

2600

Alors, voilà, mettre l'argent et les efforts sur aider les communautés locales à survivre plutôt qu'à mettre de l'argent à protéger des territoires.

Thank you very much, Mr. Shattler ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2605

You're welcome, Mr. Béland.

**THE CHAIRMAN :**

2610

... for your testimony.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2615

Yes.

**THE CHAIRMAN :**

It is important to us ...

2620

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

Okay.



**THE CHAIRMAN :**

2625

... as important as all the other testimonies we are hearing during these three days.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2630

Okay.

**THE CHAIRMAN :**

2635

And your participation is important.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2640

Mr. Béland, before you go, at what time do you think that there will be a decision handed down on this proposed biodiversity reserve?

**THE CHAIRMAN :**

2645

We are submitting our report by February 14th and then it is out of our hands. I cannot tell you ...

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2650

You do not know if it will take a month, six months, a year or ten years?

**THE CHAIRMAN :**

2655

No. What we know is that the projected status is valid for four years. It was given in 2003, it will run until 2007. Then, it is possible to have two extensions of one year each.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2660

Okay.

**THE CHAIRMAN :**

So, two years. So, by 2009, if nothing else changes, if the government has not made it permanent, it will simply disappear, I guess.

**Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

2665

Thank you very much.

**LE PRÉSIDENT :**

2670           Alors, la question était à savoir si je connaissais quand est-ce que le gouvernement allait prendre une décision là-dessus. C'est comme pour bien d'autres choses, non, ce n'est pas nous qui prenons la décision de toute façon.

2675           Nous allons soumettre notre rapport à la mi-février. Ensuite, le ministre, c'est son rapport. À partir de ce moment-là, la commission n'existera plus.

2680           Le statut de réserve projetée a été décrété en 2003 et, selon la loi, ce statut est valable pour quatre ans. Donc, en 2007, le statut peut être renouvelé pour deux périodes d'un an, ce qui l'amènerait jusqu'à 2009. À partir de ce moment, si le gouvernement n'a pas décrété que c'était des réserves permanentes, elles disparaissent simplement, pas dans la réalité mais sur les cartes.

          Thank you, Mr. Shattler.

2685           **Mr. NICHOLAS SHATTLER :**

          Merci beaucoup, monsieur Béland, puis merci à tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

2690           Bonsoir. J'appelle maintenant monsieur Jean-Charles Piétacho qui est le Chef du Conseil des Innus de Ekuanitshit et vous êtes aussi membres de l'Assemblée Mannu Pakatatau Mamit. Merci, monsieur Piétacho de votre patience. C'est toujours un petit peu plus long qu'on pense, ces audiences, mais on laisse à chacun l'occasion de s'exprimer.  
2695           Alors, je vous écoute.

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

2700           (S'exprime en Innu). Compte tenu de votre expérience, vous avez fait la traduction tantôt, je pense que je vais vous laisser me traduire.

**LE PRÉSIDENT :**

2705           Tout ce que je peux dire, c'est merci. J'ai entendu mais je n'ai pas compris. Si vous aviez parlé chinois, j'aurais peut-être compris davantage. Je n'ai pas eu l'occasion d'apprendre votre langue, j'y viendrai peut-être un jour. Et peut-être pourrez-vous donner ces quelques phrases à madame Maisonneuve.

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

2710

Effectivement. Peu importe les tribunes auxquelles on a déjà assisté, il va de soi que notre préférence, ça serait de parler dans la langue innu pour nous permettre d'exprimer ce qu'on ressent, ce qu'on aimerait vous dire, mais un mot à la mode depuis quelques semaines, l'accommodement raisonnable, je pense que nous, on est dedans depuis de nombreuses

2715

années. D'ailleurs, on a appris votre langue, votre culture, tout en respectant les nôtres.

Et je pense que je vais y aller comme ça de quelques commentaires en me présentant, comme vous l'avez fait, de Chef innu de la communauté de Ekuanitshit et je suis chef depuis 1991 mais, auparavant, j'ai été directeur général de 75 à 91. Et j'en ai fait des tribunes, des

2720

forums, des comités, des commissions.

D'ailleurs, je vais vous rappeler une phrase qu'on a toujours exprimée, dite lors de ces commissions. Il y a peut-être un commentaire – je vais y aller comme ça, je ne sais pas s'il y a une façon de faire – mais il y a peut-être des commentaires. . .

2725

**LE PRÉSIDENT :**

La vôtre est la bonne.

2730

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

. . . avant d'y aller sur le mémoire que d'ailleurs, je vais peut-être lire sûrement, mais tenter aussi d'y aller au meilleur de nos préoccupations tout à fait légitimes face à ce projet.

2735

Peut-être dans un premier temps, souvent on entend parler depuis quelque temps du développement durable. C'est un terme qui est repris partout. Mais nous, on a toujours eu une préoccupation par rapport au mot «durable». Je ne sais pas si en anglais on dit développement soutenable. Parce que durable, on dirait que c'est pour l'éternité. Donc, on ne peut plus revenir, tandis que si la nature permet de soutenir, lorsqu'elle ne peut plus

2740

soutenir, normalement on devrait arrêter. Tandis que dans la définition qu'on voit, le mot «durable», je ne veux pas définir des termes, mais c'est juste que c'est une préoccupation qu'on a déjà dite ailleurs aussi à d'autres comités.

2745

On a un mot dans la langue qui est évocateur et qui va être sûrement abordé dans le mémoire lorsqu'on parle des réserves auxquelles on a l'intention de créer. Puis tout de suite, de façon très sincère, le mot «réserve» me fait beaucoup. . . c'est pas un mot qu'on apprécie. Parce que je viens, d'après une loi fédérale, d'une réserve. Le mot «réserve» dans votre définition sûrement, c'est pas des êtres humains qui sont là. Mais il reste qu'il y a un historique en arrière de ça depuis 1867 lors de la création de ces fameuses réserves. Et

2750 encore créer d'autres réserves, on a des réserves. Puis ça s'exprime par des préoccupations.

Aussi, j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer des gens, des politiciens. Et une personne que vous connaissez bien, le maire Pierre Bourque, nous a demandé un jour qu'est-ce qu'on pensait de son projet d'un jardin des Premières nations à Montréal. Et moi, j'avais dit de façon très limpide : «Le plus beau jardin qu'on pourrait avoir pour les Premières nations, ça serait en arrière, ici, dans le Nutshimit», d'où on est, un territoire, au niveau du territoire. Et tout de suite, monsieur le maire nous avait dit : «Mais le projet, c'est à l'intérieur de Montréal. D'ailleurs, il est actuellement en fonction, le jardin des Premières nations. » C'était des commentaires comme ça, de façon très, très polie, exprimés lors de rencontres avec ces gens-là.

Il y a peut-être aussi un point que j'aimerais apporter. Dans le mémoire, vous allez voir à la fin une carte et il y a des limites. Des fois, ces limites font peur. Il faut rappeler l'historique de la politique des revendications territoriales. Lorsque le fédéral accepte les revendications territoriales, une des conditions est qu'on nomme les lieux de fréquentation, le lieu aussi lié à la fréquentation et l'utilisation du territoire par les Innus dans notre cas et, par la force des choses, on a dû faire le travail de recherche qu'on avait déjà fait de façon très appropriée, parce qu'on était déjà organisés à travers une association régionale.

C'est juste peut-être une mise. . . comment je pourrais dire ça, pour pas que les gens paniquent lorsqu'on va voir la carte, je l'exprime de cette façon. C'est justement, c'est l'utilisation, parce que dans la réalité des choses auxquelles la nation innue a toujours vécu, il n'y a jamais eu de frontières, sauf les frontières naturelles. Et peut-être c'est ce point-là que je voulais amener au niveau des cartes.

Dans nos communautés au niveau de la région du Québec et à travers le pays, c'est l'effet contraire au niveau de la démographie. Nous, nous avons une explosion au niveau de la jeunesse. D'ailleurs, la communauté d'où je viens, c'est 65 % des jeunes ont en bas de 30 ans. Et ça, c'est l'image de la plupart des communautés innues ou des communautés des Premières nations à travers le pays. Et dans notre communauté, nous sommes 516. Sur ça, on a 9 personnes qui résident à l'extérieur, vraiment pour des raisons évidentes, mais aussi il y en a une partie de gens qui sont aux études.

Nous, le contraire se fait. C'est qu'il y a un retour des gens dans la communauté, malgré le contexte social, économique de nos communautés. Et ce que j'aimerais – vous allez peut-être entendre des mots que je vais exprimer au nom de notre Conseil et au nom aussi de l'Assemblée Mamu Pakatatau qui regroupe trois communautés de Uanamen Shipu à la Romaine, ainsi que Pakua Shipu à Saint-Augustin.

Mais on vient pas ici en éternelles victimes. Je pense que cette période pour nous est passée. On est à la période de parler de dignité. Et lorsqu'on parle de dignité, c'est qu'on a

des préoccupations qui n'ont jamais été considérées jusqu'à aujourd'hui, soit pour des raisons économiques et autres, et je pense que quand je vais parler tantôt, on a été très pacifiques jusqu'à aujourd'hui, et je pense que l'intention est de maintenir les bonnes relations qu'on a eues et qu'on va devoir avoir aussi dans le futur.

Il y a des jugements de la Cour suprême. Depuis les 20 dernières années, nous avons au-delà de 25 jugements de la Cour suprême et je vais toucher quelques points mais sans nécessairement rentrer, mais peut-être juste pour vous aviser lorsqu'on parlera des abris que nous érigeons à l'intérieur des territoires traditionnels.

Et encore une fois, il aurait pu y avoir une autre famille, deux familles, trois familles, et ce que vous avez entendu de la famille Basile, ça aurait été le même discours de la part d'autres familles soit de la communauté ou des Uanamen Shipu ou de Pakua Shipu.

Aussi, nous apprécions d'être ici parce qu'on a beaucoup, beaucoup, beaucoup hésité avant de venir faire une présentation pour des raisons qu'on a expliquées dans le document, que d'ailleurs je vais reprendre tantôt.

Et comme je vous dis, ça prouve, il peut y avoir des divergences de points de vue mais je pense que ces divergences souvent font connaître ou mieux se connaître, et ça, je le fais dans le respect de nos différences dans la façon de voir les choses, dans la façon de faire les choses, la façon que nous, nous aimerions faire les choses. Je pense que c'est très important pour nous.

Et comme je disais tantôt, aujourd'hui je ressens un respect lorsque je parle dans ma langue, mais il y a quelques années, c'était heurter des gens parce qu'ils pensaient qu'on parlait mal contre eux, mais c'était tellement évident pour nous de parler dans la langue, de s'exprimer dans la langue, parce que c'est une richesse, c'est ce qu'il y a de plus beau, la langue, la langue innue. C'est maintenir ce lien avec la nature, le territoire.

Et souvent, j'ai mon conseiller et chef qui est ici, qui l'a très bien exprimé dans des rencontres lorsqu'on en a, il y a deux langues : la langue du nord et la langue du sud. Parce que la langue du nord est plus respectueuse de ce que nos gens, nos ancêtres ont toujours fait. Et je ne banalise pas en disant que, du fait qu'on soit au niveau sédentaire, qu'on a diminué cette façon de faire.

En tout cas, c'était des commentaires assez généraux que je voulais faire au tout début et je vais y aller comme ça en nommant les projets de création de réserves : Minaihtkuatshu, Mutehekau, Kukamestiatshu, Kahtnukamat. Et juste le premier, pour nous, ça évoque beaucoup de choses. Beaucoup de choses, parce que c'est un lieu important au niveau de la communauté. Et si je pouvais le dire de cette façon, c'est comme si ce lieu était au niveau spirituel, au niveau du sacré, lorsque nos grands-pères, nos aînés

2835 parlaient de ce lieu, c'est parce que nous pouvions aller chercher notre nourriture là-bas.

Et je fais comme ça et comme je pourrais le faire comme ça des lieux nommés, fréquentés par les gens. Et lorsque je dis Minaihtkuatshu, c'est tellement un mot évocateur, plein de force, la force qu'ont eue nos aînés, malgré les famines, malgré ça, retourner à leur  
2840 maison et dans la définition du Nutshimit, c'était notre maison. Et aujourd'hui, à cause des changements connus au début des années 50 et même avant, on dit peut-être notre chez-nous est maintenant la réserve. La réserve de Mingan. Mais nous n'avons jamais abandonné notre maison.

2845 Et je pense que c'est de cette façon que la famille Basile, la famille Napess, la famille Piétacho. Piétacho, dans ma langue, veut dire qui vient avec le vent. Piétacho. C'est le nom de mon père, de mon grand-père. Et très souvent, ces noms ont été changés lorsque est venue l'évangélisation et tous les changements qu'on a connus au niveau de notre peuple.

2850 Et comme je vous disais tantôt, je vais y aller de cette façon lire peut-être une phrase importante. Très souvent, des gens, des anciens, des chefs nous laissent des citations très, très importantes. D'ailleurs, celui-là, je le trouve très important dans le contexte quand on dit :

2855 *Nous désirons maintenir à nos enfants, à nos petits-enfants la porte ouverte pour qu'ils soient capables de poursuivre la tradition des ancêtres.*

Chef Daniel Ashini, 1988. Et, en préambule, on dit que les affirmations suivantes doivent être nécessairement prises en considération avant la lecture du mémoire.

2860

**(À CE STADE, L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Ça, je pense que c'est un message qui s'adresse au gouvernement qui doit décider et, ici, c'est important de lui rappeler du (en innu). Merci beaucoup.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Piétacho. D'abord, je tiens à vous dire que nous sommes très heureux que vous ayez pris la décision de venir nous rencontrer, parce que notre objectif  
2870 à nous, c'est d'entendre ce que les gens ont à dire. Nous sommes un organisme consultatif et la mesure de notre succès, c'est le nombre de personnes qui viennent s'exprimer et qui nous expriment ce qu'ils ressentent, ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent. Qu'ils représentent des individus ou des communautés, pour nous, c'est essentiel. Et je pense qu'on a fait plusieurs approches auprès de vous, la commission, pour être certain que quel que soit l'endroit, qu'on  
2875 puisse avoir votre vision sur ces projets. Et je vous remercie.

Et je vous demanderais d'être certain – je ne sais pas si on les a déjà – mais les noms innus des quatre réserves de biodiversité, j'aimerais ça qu'on les ait pour les intégrer à nos documents.

2880

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Oui. Je pense qu'ils sont sur. . . mais j'ai appris le français, on va peaufiner comme on dit. Il y a eu des coquilles, mais il y a aussi ce que madame Basile vous a dit au niveau des noms, ça va être encore amélioré.

2885

**LE PRÉSIDENT :**

Excellent.

2890

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Mais l'essentiel est là dans les noms qu'on a émis dans le mémoire.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. À Pakua Shipu, on va avoir les noms pour la région lac Guernesé puis Brador. Parfait.

2900

Ce soir, on a entendu des mémoires où les gens proposaient un accès routier vers la réserve des massifs Belmont et Magpie. Quelle est votre vision là-dessus, vous? S'il y avait une route qui partait de la 138 et qui se rendait jusqu'au lac. . .

2905

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Des portages. Des portages, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2910

Des portages mais pas de route?

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

2915

Non. Pour le moment, comme je l'ai exprimé, nous sommes actuellement en processus de négociations territoriales. Mais c'est comme des propositions que des gens amènent et, en tout respect, ce sont les leurs et, de notre côté, je pense que le mémoire exprime, tout comme on l'a déjà dit lorsqu'on a créé la réserve du parc national. Parce que je sais que nos enfants, les générations futures vont voir ces îles-là. Ils ne seront pas détruits.

2920 Et si ça peut avoir la même portée au niveau protection au niveau du territoire, au moment où on se parle, la plupart des territoires occupés au niveau du littoral, maintenant tout a été donné à travers des permis de villégiature. Ça, je pense que ça s'est fait pendant qu'on était en négociations territoriales. Pendant qu'on est en consultation, il y a eu des émissions de permis.

2925 Ce qu'on aimerait ici, c'est de ne pas voir ce genre de permis au niveau peut-être des zones qui seront affectées. Quand on dit dans la langue Nitassinan, mais encore une fois, à travers des exemples, l'accès, vous le faites indirectement ou directement à travers des permis que vous émettez.

2930 Oui, on peut vivre en cohabitation harmonieuse au niveau de la région mais ce qu'on espère, c'est que moi, dans ma famille, nous avons un villégiateur des Mille-Isles qui est au lac Teueikan Nipi. Quelqu'un en quelque part a donné un permis à cette personne des Mille-Isles qu'on ne connaît même pas et il s'est construit un camp sur le chemin d'un portage. Et ça, c'est un exemple que je donne. On parle de 100 milles au nord.

2935 Imaginez l'accès routier? C'est une réflexion qu'on continue à faire dans la communauté par rapport... on a beaucoup parlé de projets d'ouverture du territoire. On comprend les préoccupations au niveau économique. Ça, je pense qu'on le dit aussi dans notre document.

2940 Et quand je parlais de dignité, c'est qu'un jour, on puisse dépendre de personne, mais vraiment prendre nos propres décisions sur le territoire. Et je pense qu'on a eu une ouverture. Moi, je l'ai dit de cette façon-ci à une rencontre qu'on a eue dernièrement avec le gouvernement provincial lorsqu'on a abordé au niveau de l'accès aux ressources, partage la ressource, ce qui manque actuellement dans notre développement. Je pense que ça pourrait être d'une utilité.

2950 Mais je pense qu'à notre niveau, comme je vous dis, les gens font des propositions et c'est pour ça qu'on était mal à l'aise de venir compte tenu des nombreux comités. Moi, j'ai fait partie du comité au niveau d'énergie. On a fait une présentation à la Commission parlementaire et, comme je vous dis, je suis là depuis 1975. J'étais là lorsqu'on a déplacé nos tentes, lorsqu'ils ont fait la route 138 sans permission, sans nous demander, sans notre consentement. Et encore une fois, passage obligé de rejoindre les autres communautés. Ça, on respecte, mais il y a aussi des gens à respecter. C'est dans ce cadre-là qu'on émet ces préoccupations très, très légitimes envers les soi-disant gouvernants de cette région.

2960 En tout cas, je pense que le message qu'on aimerait livrer ici, oui, on peut vivre ensemble. Ça, je pense qu'il n'y a pas. . . on n'a rien à dire sur ça, mais c'est peut-être la façon qu'on le fait qu'il faudrait peut-être réfléchir. Et nous, nous avons émis des préoccupations depuis 75, depuis le commencement de la négociation et le développement



s'est continué, malgré certaines contraintes à notre niveau qui ont affecté le territoire.

2965 Et au moment où on se parle, s'il y a une ouverture du territoire, c'est les mêmes  
préoccupations qui vont revenir. Et je le dis de façon très précise. Nous ne sommes pas  
contre le développement, mais c'est la façon que le développement se fait et souvent sans  
nous.

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Une question aussi, quelqu'un a mentionné ce soir la ligne de transmission. Si le  
projet d'Hydro-Québec de la Romaine se complète selon les plans qu'on a vus, il y aura une  
ligne de transmission qui partira d'un des postes en haut sur la rivière Romaine pour se joindre  
au poste qui, je pense, s'appelle des Montagnais, d'ailleurs?

2975

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Poste Montagnais, oui.

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Justement. Et là, ça traverserait entre autres – là, on parle du projet de réserve de  
biodiversité – mais ça traverserait en fait tout ce territoire-là. Quelle est votre vision là-dessus,  
vous, cette ligne?

2985

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

2990 En fait, on a eu une première séance d'information il y a environ deux semaines. Et  
c'est la première fois qu'on voyait les corridors proposés pour les lignes de transport ainsi que  
des postes. Mais pour le moment, comme je vous dis, ça reste au niveau de la  
communauté, puis auprès aussi des gens avec qui on travaille, donc la communauté de  
Pakua Shipi ainsi que de Ekuanitshit, mais c'est une proposition qui a été exprimée par la  
famille Basile sûrement reprise par les familles qui sont concernées. Mais, à notre niveau, je  
pense qu'on veut justement continuer notre propre consultation à l'intérieur des trois  
communautés que nous représentons.

2995

3000 Et peut-être une dernière intervention que j'aimerais que ça soit consigné. C'est du fait  
qu'on soit consulté n'est pas nécessairement qu'on accepte ces projets-là. Je pense qu'on a  
toujours exprimé. D'ailleurs, aujourd'hui, depuis les jugements, les derniers jugements  
concernant la consultation en Colombie-Britannique, moi, je dis souvent, je sais que les  
gouvernements font leur travail peut-être dans ce cas-ci. C'est qu'on reçoit une pluie de  
confettis de consultations à travers du peu de ressources que nous, nous avons. J'aurais pu  
amener les documents qu'on reçoit.

3005 C'est pour ça comme je vous dis, on est consultés mais de façon très laborieuse, c'est peut-être le terme que j'aimerais utiliser, compte tenu du peu de ressources par rapport lorsqu'on rencontre des ministères, on voit beaucoup, beaucoup qu'ils ont une artillerie lourde, comme on dit. Et on peut parler du juridique à tous les niveaux.

3010 Mais nous, on a toujours eu notre force que je disais qu'on a puisée à travers les messages qu'on a reçus de nos aînés. Je pense que encore une fois, la famille, d'ailleurs, ils l'ont très bien exprimé, puis d'un autre côté je pense que c'est une autre façon de faire, de permettre aux gens d'exprimer leurs propres préoccupations, et cette famille, ce soir, l'a fait de façon très remarquable et je pense, encore une fois, dans un respect par rapport à ce qui s'exprime ici.

**LE PRÉSIDENT :**

3020 Vous avez tout à fait raison. On entend souvent, nous, on fait des consultations, puis on a souvent affaire aux mêmes personnes, parce qu'on va toujours chercher les gens qui connaissent les ressources et tout, et il y a une certaine fatigue à l'occasion. Les gens sont surconsultés et, comme vous dites, souvent ils nous disent : «On nous consulte mais on ne nous écoute pas tellement. »

3025 **CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

3030 C'est cette phrase que moi j'ai développée, je ne sais pas si ça va porter, mais il reste que. . . Peut-être une dernière remarque concernant la façon qu'on a été consultés. C'est que nous, on a eu aussi dans des périodes des années 50, 40, des gens qui sont venus nous consulter, nous voir, parler aux gens pour faire des écrits anthropologiques et autres, et ces gens-là ont été déjà consultés, si c'est le terme.

3035 Mais c'est que nos gens disaient pourquoi, lorsque madame Basile parle de distance par rapport, c'est que ces gens-là se sentaient démunis une fois que ces gens-là repartaient vers leur université, vers leur bureau ou je sais pas où. Puis voir des écrits, des livres qu'ils écrivaient sur nous. Et surtout dans certains cas au niveau des plantes médicinales, voir aujourd'hui des multimilliardaires à cause des brevets, à cause de l'information qu'ils ont obtenue au niveau du savoir traditionnel au niveau des médecines. Ça, ça fait réfléchir.

3040 Et quand on dit c'est pas qu'on veut pas, c'est qu'on a eu une période assez houleuse dans la façon que, nous, on a été approchés pour justement nous soutirer de l'information qui a été utilisée à d'autres fins et sans nécessairement qu'il y ait un retour dans notre communauté. Vous comprendrez souvent un peu notre réticence à faire nos présentations, mais on le fait de façon très générale et, encore une fois, ce soir, on a tenté de le faire de la meilleure façon et de la meilleure au niveau du respect par rapport à. . .

3045

3050 Comme je vous disais tantôt, on a le droit de diverger mais je pense qu'il y a moyen aussi de se parler, peut-être pour une meilleure compréhension. C'est pour ça que je disais que c'est dans un respect de nos différences peut-être qu'on peut s'améliorer, améliorer comme on dit nos relations, mais il reste beaucoup à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Je vous remercie. Si vous avez encore une petite minute à m'accorder, j'aimerais. . .

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Normalement, je dois dormir à cette heure-ci.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Moi aussi. Je peux vous dire, moi, ça ferait longtemps que je serais couché si j'étais chez moi. Vous parlez à la page 5 de territoire, puis j'aimerais savoir, vous dites :

3065 *La vocation définitive des territoires dont on parle, dans l'éventualité où il y aurait un chevauchement avec un territoire sous gestion Innu – selon ce que vous êtes en train de discuter – ou de gestion conjointe...*

3070 Est-ce que les limites de ces territoires innus et gestion conjointe sont déjà dessinés? Est-ce que c'est des documents qui sont publics?

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

3075 Au moment où on se parle, on a la carte qu'on a laissée, mais compte tenu qu'on est toujours en processus, d'ailleurs le mot «négociations», on utilise le mot «négociations» et non «revendication» parce qu'on n'a rien à revendiquer. On est prêts à négocier, on est prêts sur le principe de la reconnaissance des droits ancestraux et de notre site, c'est de cette façon qu'on discute actuellement.

3080 Mais effectivement, il y a des documents, puis comme vous le savez, entre les parties fédérale, provinciale et les discussions ont repris en septembre avec une nouvelle équipe de négociations partout, que ce soit au fédéral, provincial et même aussi à notre table, il y a eu des changements majeurs. Et ces documents sont repris actuellement dans un processus, dans un calendrier qui a été accepté et pour des considérations au niveau de  
3085 la négociation, il y a une entente aussi au niveau de la divulgation des documents, en tout cas, qui peut-être pourront être rendus possibles, mais il faudrait juste vérifier auprès des autres parties.

**LE PRÉSIDENT :**

3090

D'accord. Parce que vous comprenez que nous voulions vous rencontrer comme nous voulons rencontrer tous les gens intéressés pour pouvoir inclure éventuellement dans notre rapport des choses concrètes le plus possible. Alors si lorsqu'on parle, « oui il faut faire attention en déterminant une réserve de biodiversité parce que peut-être que ça pourrait recouper un autre territoire qui est en négociations », si on a des limites, c'est plus facile pour nous d'exprimer quelque chose de concret. Alors, si c'est un document que vous pouvez nous transmettre, faites-le. Sinon, si c'est un document qui est confidentiel, nous comprenons.

3095

3100

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Ce que je peux faire, c'est faire une vérification. D'ailleurs, monsieur Napish fait partie de l'équipe de négociations pour notre communauté. Mais comme je vous dis, si c'est possible, je vous le ferai parvenir. Sinon, je vous aviserai aussi, si autrement.

3105

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3110

**CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :**

Merci.

3115

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup du temps que vous nous accordez et de votre témoignage.  
Bonne soirée!

3120

Monsieur Alain Carpentier est-il ici? Il n'est pas là.

Alors, monsieur Mathieu Bourdon qui, je crois, est notre dernier témoin ce soir. Alors, vous êtes notre dernier présentateur ce soir, monsieur Bourdon. Allez-y.

3125

**M. MATHIEU BOURDON :**

Bonsoir, monsieur Béland. Pour faire un petit correctif par rapport à la route qui est située du côté est de la rivière, il resterait à peu près 20 kilomètres à vol d'oiseau pour atteindre le lac. Environ.

3130

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, il y a déjà une route?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3135 Il y a déjà une route. Et il y aurait environ de 5 à 10 kilomètres pour atteindre la rivière à différents endroits.

**LE PRÉSIDENT :**

3140 Et cette route, elle est carrossable pour des véhicules tout-terrain ou pour des camions, des 4X4 ou quelle forme?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3145 Pour des 4X4. On parle de camions, mais un 4X4, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3150 Donc c'est une piste.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3155 Je vous dirais jusqu'au kilomètre 35, on pourrait parler de pratiquement avec une petite voiture puis, par la suite, c'est beaucoup plus difficile.

**LE PRÉSIDENT :**

3160 D'accord. Je vous écoute.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3165 Je représente un groupe de citoyens spécialistes de l'eau vive, un club de canot kayak et rafting. Mon nom est Mathieu Bourdon.

**(À CE STADE, L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).**

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Merci, monsieur Bourdon. Alors, si vous avez bien cité le rapport du BAPE, qui disait que la rivière entre le lac Magpie et la 3<sup>e</sup> chute soit protégé légalement en attendant la consultation du public prévue, ça a été fait parce qu'on est rendu à la consultation publique prévue. C'est bien ce que le rapport disait?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3175

Oui, c'est bien ce que le rapport disait.

**LE PRÉSIDENT :**

3180

Alors, ça sous-entendait que c'était cette consultation-ci qui allait examiner la question éventuellement. Je suppose. Vous y étiez à cette consultation du BAPE?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3185

Non, pas à cette consultation-là. On avait des personnes qui parlaient pour nous en fait. Ici, en région, c'est plus difficile de parler de ces choses-là. À ce moment-là, on n'était pas représentés totalement à cette réunion-là du BAPE. Notre groupe, qui n'était pas opposé à la création d'un barrage sur la rivière Magpie, a été tout de suite assimilé à des groupes de pression extrêmement verts, on pourrait dire et, à ce moment-là, on a reçu des menaces plutôt graves, ce qui fait qu'on s'est plutôt effacés dans la première partie de la consultation publique.

3190

**LE PRÉSIDENT :**

3195

Vous dites en région, c'est difficile de parler de ces choses-là?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3200

C'est difficile d'avoir une... on est dans une région mono-industrielle, et puis quand on arrive et qu'on parle de protection du territoire, les gens ont été échaudés ici autrefois avec Parcs Canada, ce qui fait que c'est difficile de se faire entendre sur ces questions-là, finalement.

**LE PRÉSIDENT :**

3205

Alors, si vous ne favorisez pas un certain type de développement économique, vous avez de la misère à exprimer vos opinions.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3210

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3215

Ou à les faire entendre.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3220 Exactement. Et là, on favorise un développement sur la rivière Magpie, un développement écotouristique qui n'aurait pas des retombées directes, c'est-à-dire dans les années qui suivraient, pas des retombées directes aussi importantes que les barrages hydroélectriques, par exemple, mais par contre aurait des retombées jusque les générations futures, finalement.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

3230 Juste une petite précision. Vous parlez de rivière à fort volume. Vous voulez dire à fort débit, une rivière dont le débit n'est pas déjà contrôlé? C'est ce que vous voulez dire? Que par exemple au printemps, il y a des forts débits d'eau, puis à l'été, c'est moindre?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3235 Non. Je parle directement des barrages hydroélectriques, à ce moment-là. Les grosses rivières de la Côte-Nord, comme on pourrait parler de la Manicouagan, de la rivière aux Outardes, la rivière Sainte-Marguerite, c'est toutes des rivières qui ont un volume supérieur à 250 mètres cubes durant la période. . .

**LE PRÉSIDENT :**

3240 Débit. C'est ce que vous voulez dire, débit.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3245 Un débit, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est la question que je me posais.

3250 **M. MATHIEU BOURDON :**

3255 Et puis la Romaine qui maintenant va être elle aussi, on ne s'oppose pas au projet Romaine, c'est un levier de développement économique extraordinaire pour la région, Petit-Mécatina aussi. Par contre, on se demande si on ne pourrait pas faire des choix dans les rivières qu'on veut utiliser pour le développement hydroélectrique, les autres qu'on veut utiliser pour un développement écotouristique, par exemple.

Puis la rivière Magpie qui a un volume en été considérable, un débit environ entre 100 et 150 mètres cubes/seconde, puis c'est une rivière extraordinaire qui pourrait être

3260 témoin dans le futur finalement de ce qu'a été la Romaine finalement.

**LE PRÉSIDENT :**

3265 Que pensez-vous de la question de protéger la Natashquan ou la Magpie? Est-ce que vous avez suivi le débat un peu ce soir?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3270 Certainement. Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle est votre opinion à ce sujet?

3275 **M. MATHIEU BOURDON :**

Par rapport à la route spécifiquement?

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Non, je ne parle pas de route. Vous dites : il faudrait protéger une rivière à fort débit. Il y a un projet parmi les aires qui sont protégées, qui sont envisagées. Il y en a un sur la rivière Natashquan, c'est une rivière à fort débit, je pense?

3285 **M. MATHIEU BOURDON :**

3290 Oui. La rivière Natashquan a un énorme potentiel écotouristique de par ses quatre chutes. Le bas de la rivière, c'est extraordinaire. C'est une rivière très importante, mais par contre, ce n'est pas une rivière d'eau vive. Quand on embarque sur le plateau, en haut de ce qu'on appelle la 5<sup>e</sup> chute, on embarque sur ce grand plateau-là et puis on peut naviguer extrêmement loin.

3295 Par contre, ce n'est pas une rivière qui amènerait le type de clientèle qu'on aurait sur la Magpie. Un développement écotouristique sur la Magpie qui amènerait une clientèle d'eau vive internationale n'empêcherait pas un développement sur la Natashquan qui aurait un autre type de clientèle, peut-être plus familiale ou une clientèle d'expédition ou des gens qui s'intéressent à l'ethno-tourisme, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Vous parlez de faciliter l'accès au territoire. Élaborez un petit peu plus. Vous avez dit qu'il manquerait un certain nombre de kilomètres de route pour se rendre au lac Magpie,



c'est ça?

3305 **M. MATHIEU BOURDON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3310

Est-ce que c'est le seul accès que vous envisagez, cette route, améliorer cette route puis la poursuivre jusqu'au lac?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3315

Mais là, en fait, il faudrait déjà se poser la question à savoir si l'hydravion ne constitue pas un moyen, une espèce de moyen d'appel pour faire venir des gens ici sur cette rivière-là. Si on amène une route, puis qu'il n'y a plus le «trip» de le faire en hydravion, peut-être qu'on va encore enlever une petite partie, un intérêt. On va peut-être enlever des plumes à la rivière Magpie.

3320

Peut-être pas, en fait. Peut-être que le fait d'avoir une route, ça amènerait beaucoup plus de monde, les coûts sont moindres, il y aurait une plus grande masse de personnes qui pourraient la descendre. Je ne suis pas spécialiste au niveau économique pour vous dire, je n'ai jamais fait d'études à ce niveau-là, je ne peux pas vous dire, mais ça serait à vérifier, en fait, avant d'ouvrir justement une route.

3325

Puis, évidemment que si on ouvre une route, je vais rapprocher ce que la MRC a dit, évidemment que ça prend une structure pour gérer tous ces gens-là. Ça prend une structure pour pas que les gens s'en aillent partout, puis qu'ils fassent n'importe quoi sur le territoire parce qu'on le vit sur le littoral ici présentement.

3330

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous parlez d'examiner toutes les possibilités d'accès, de réunir des gens compétents et/ou concernés pour examiner quel genre d'accès on pourrait développer, qui favoriserait le développement optimal.

3335

**M. MATHIEU BOURDON :**

Exactement. Exactement. De faire une espèce de conseil du bassin. Mais, par contre, au niveau des routes qui se rendraient le long de la rivière, c'est des choses qui n'amèneraient pas de coûts extrêmes parce que, bon, on parle de 5 à 10 kilomètres pour se rendre le long de la rivière. D'autant plus que souvent ça peut mener vis-à-vis un rapide, donc ce qui fait que ça peut limiter aussi la navigation sur la rivière.

3345

3350 Ça fait qu'en fait, ça serait un moyen, on garderait peut-être toujours, si vous voulez, pour nos touristes internationaux, le voyage en hydravion qui constitue un produit d'appel assez fort, mais les gens pourraient débarquer ou faire différents tronçons de la rivière selon leur compétence et selon leur qualité.

**LE PRÉSIDENT :**

3355 La route actuelle, elle est là pour quoi? Elle va où?

**M. MATHIEU BOURDON :**

C'est la route de la foresterie, la scierie de Rivière-Saint-Jean, en fait.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Autrefois. Qui est fermée maintenant.

3365 **M. MATHIEU BOURDON :**

Qui est fermée maintenant, mais le CAAF est encore actif. Puis de descendre l'aire jusqu'en bas, jusqu'à la 138, en fait jusqu'à la 3<sup>e</sup> chute plutôt, le CAAF embarquerait pas tellement là sur la rivière Magpie, peut-être au kilomètre 35 puis, de toute façon, ça ne serait même pas dans le corridor visuel, puis d'autant plus que c'est des endroits très escarpés qui sont, selon moi, pas exploitables au niveau de la foresterie.

**LE PRÉSIDENT :**

3375 Êtes-vous en mesure de nous donner quelques chiffres sur l'affluence actuelle des touristes dont vous parlez sur la rivière, des retombées économiques aussi que ça représente en ce moment?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3380 Oui. C'est des approximations. Je vous dirais qu'en 2002, je sais qu'il y a à peu près un groupe qui a fait la rivière Magpie. En 2001, on devait être les seuls peut-être à l'avoir faite, cette année-là. Nous, on ferme la rivière à chaque année au mois de septembre. On voit à peu près qu'est-ce que... on a fait du bois, ça fait qu'on peut constater si les gens ont utilisé notre bois de chauffage ou pas. Ça nous donne une certaine idée.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Mais excusez-moi. Vous ouvrez la rivière, vous allez faire du bois d'avance, puis

vous la fermez à l'automne?

3390

**M. MATHIEU BOURDON :**

Non. En fait, on fait du bois à chaque automne. Donc on fait la rivière d'une manière depuis 98, d'une manière bénévole. On l'entretient. On fait du bois de chauffage à la scie mécanique, parce qu'on s'est rendu compte au départ que les gens, en descendant la rivière, évidemment les gens amènent juste des petites hachettes, des petites sciottes, puis ça peut être des gens de la ville et souvent ils s'attaquent à des énormes arbres avec une petite hachette, puis ils abandonnent souvent en cours de route. Ça fait qu'en fait, il y a plusieurs... ça détruit énormément les sites de campement, puis les sites de campement sur la rivière sont très rares parce que c'est des rives escarpées.

3395

3400

Donc, aux endroits qu'il y a des sites de campement, nous, on passe avec la scie mécanique, puis on fait des tas de bois pour pouvoir permettre aux gens de l'utiliser. Ça fait que ça nous donne déjà une espèce d'idée à savoir s'il y a eu beaucoup de gens qui ont passé ou pas. Et puis, je vous dirais que cette année, par exemple, la rivière puis les campements se font encore détruire parce que tout notre bois est utilisé, alors qu'on fait des cordes. Vous comprenez?

3405

Mais là, je pourrais vous donner des chiffres approximatifs. La compagnie d'hydravion de Havre-Saint-Pierre et de Sept-Îles pourrait vous donner le nombre de personnes qu'ils ont transportées sur la rivière Magpie d'une manière plus exacte. Mais je peux vous dire que, par exemple Heart River, qui est une compagnie de New York, est venue faire trois voyages cet été et puis de 15 à 20 personnes par voyage. Donc, on parle plutôt d'une clientèle internationale qui vient.

3410

3415

Puis ces gens-là, si vous voulez, c'est de l'argent américain ou c'est de l'argent international qui vient se dépenser, qui est remis à la compagnie d'hydravion ici. Pour les gens locaux ici, ils vont dire : «C'est pas des grosses retombées économiques. » C'est peut-être 30 000 \$ pour la compagnie d'hydravion, pour cette compagnie-là. Par contre, au niveau du Québec, c'est de l'argent neuf. C'est de l'argent qui provient d'un autre pays. Je trouve que c'est quand même quelque chose à considérer.

3420

En fait, le Québec en entier devrait miser sur cette rivière-là comme développement touristique. On n'a pas énormément de sites au Québec qui ont un potentiel international. Parce qu'on n'a pas des montagnes avec des sommets enneigés de 4 000 mètres comme les Alpes ou comme les Rocheuses. Si vous voulez, on n'a pas énormément de potentiel international. La rivière Magpie, ça en fait partie, et puis pour la rivière, c'est le potentiel international de rivière au Québec. C'est ce pourquoi on prône un certain développement touristique intelligent sur le secteur.

3425

3430

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Vous l'estimez à combien ce potentiel? Si on pouvait, avec les accès dont vous parlez, faciliter l'arrivée des hydravions, avoir une petite route pour les gens un peu moins fortunés ou un peu moins habiles, il y a quoi comme potentiel? 1 000 personnes par année? Ou 10 000? Ou 500?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3440 Je vous dirais dû aux campements actuels, la façon que la rivière. . . parce qu'on peut en ouvrir d'autres campements, mais présentement la rivière peut faire un voyage par jour parce que, sinon, les gens vont se retrouver au même site de campement. Et puis les groupes, généralement c'est des groupes qui vont aller entre 10 à 20 personnes, que ça soit commercial ou que ça soit des groupes individuels ou personnels. Ce qui fait que, bon, 3445 vous pouvez faire le calcul rapidement. Les gens font une épicerie, c'est environ 200 \$ par personne et l'hydravion, c'est environ 200 \$ par personne.

3450 Donc juste à ce moment-là, on a 400 \$ par personne. Si on a 10 personnes, bien là, on a déjà 4 000 \$ par jour qui s'est dépensé dans la région. Évidemment, les gens vont dire : «Il n'y a pas de retombées locales. » Ce n'est pas visible parce que là, il n'y a pas de compagnie qui encadre ces gens-là à part la petite compagnie dont je sous-traite les services, Odyssée Minganie à Magpie. Mais actuellement, les compagnies d'hydravion et les supermarchés vendent des services à ces gens-là.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Le 3 M\$ dont parlait la Fondation Rivières, 3 M\$ de retombées, est-ce que ça vous semble réaliste?

3460 **M. MATHIEU BOURDON :**

3465 Je n'ai pas lu l'étude et puis ce que moi, je proposerais, ça serait de faire une étude plus approfondie sur la rivière pour vérifier c'est quoi qu'elle peut représenter. Parce qu'effectivement, on ne peut pas non plus avoir trop de gens qui la descendent, parce qu'on va arriver à avoir une détérioration du tronçon de la rivière.

3470 Donc, 3 M\$, si c'est de l'argent international, peut-être. C'est peut-être possible, en fait, c'est de l'argent qui vient d'ailleurs. Si c'est de l'argent local puis qu'on ne la développe jamais cette rivière-là, puis que ça va être toujours du bouche à oreille, puis ça va être toujours notre petit organisme qui va faire du bois, je ne pense pas qu'on va faire 3 M\$, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

3475 Ça coûte combien un hydravion? D'abord, on ne met pas 20 personnes dans un hydravion?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3480 Peu importe qu'on prenne un petit hydravion, un Cessna ou qu'on prenne un gros, un Otter, on va toujours parler entre 200 à 300 \$ par personne pour le voyage. Ça fait que c'est environ ça. Donc, ça va vite pour un groupe de 10 personnes, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 3 000. Dix fois 300 \$, ça fait 3 000 \$. Si vous en faites 20 personnes par jour, vous dites, disons 10 personnes par jour pendant trois mois, c'est ça?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3490 C'est pas trois mois. Il faut quand même penser que la rivière Magpie est en crue jusqu'à mi-juin. Par contre, notre gros avantage par rapport aux autres rivières au Québec, c'est que la rivière Magpie est à son maximum d'eau vive, si vous voulez, sportif, au moment même où ce que les autres rivières au Québec commencent à avoir une diminution.  
3495 Donc la Jacques-Cartier, la Rouge, toutes les autres rivières. Donc, toute la clientèle locale j'entends, les Québécois, les Ontariens et les gens du Vermont, New Hampshire peuvent trouver un beau produit touristique là. Puis c'est notre gros avantage ici. Mais on peut parler d'une saison mettons de, je vous dirais, deux mois par contre.

**LE PRÉSIDENT :**

3500 Deux mois, 60 jours, 10 personnes, 600 personnes.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3505 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3510 On estime un chiffre par personne, ça va nous donner un total.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3515 Voilà. Ça peut être une estimation très sommaire.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est encore un estimé un peu grossier mais quand même, ça va nous dire si c'est 10 000 \$ ou 100 000 \$.

3520

**M. MATHIEU BOURDON :**

Voilà. Voilà, ça peut nous donner une idée, oui.

3525

**LE PRÉSIDENT :**

Advenant un développement hydroélectrique en amont de l'actuel barrage Magpie, est-ce que ça compromettrait grandement vos activités? Si votre proposition d'allonger vers le sud la réserve de biodiversité projetée jusqu'à la 3<sup>e</sup> chute, si c'était pas fait, si Hydro-Québec décidait de faire un aménagement hydroélectrique sur la partie qui est encore exploitable, est-ce que ça compromettrait vos activités?

3530

**M. MATHIEU BOURDON :**

La rivière Magpie a ce profil-là, c'est que la rivière Magpie comprend sept chutes, y compris celle du barrage actuel. Quand on descend, on voit une première chute, c'est des petits portages, c'est des chutes mais qui ne sont pas. . . c'est de très belles chutes mais pas majestueuses, si vous voulez. Quand on arrive à la 4<sup>e</sup> chute, c'est une gorge, c'est un canyon. . .

3535

3540

**LE PRÉSIDENT :**

La 4<sup>e</sup> à partir du sud.

3545

**M. MATHIEU BOURDON :**

À partir de la 138, oui, voilà. Puis c'est certainement la chute la plus majestueuse de toute la rivière parce que c'est un canyon, c'est quelque chose de très impressionnant qui donne comme une fin, si vous voulez, à la rivière. Puis après ça, les gens vont jusqu'à la 3<sup>e</sup> chute, qui est une autre chute qui est collée finalement sur la 4<sup>e</sup> chute à quelques coups de pagaie, puis la 3<sup>e</sup> chute, c'est une chute qui, elle, est plus une chute franche alors que la 4<sup>e</sup> chute est une grande chute tout en canyon, finalement. Et puis la 3<sup>e</sup> chute, c'est certainement une des chutes les plus hautes en Minganie avec la chute Manitou.

3550

3555

Puis si vous voulez, il y a un sentiment, c'est très, très impressionnant d'être à côté des chutes. Je suis certain que vous l'avez déjà vécu, puis on sent quelque chose de très fort. Puis quand on vend un produit touristique, le sentiment puis l'espèce d'émotion qui se

dégage à la fin de la rivière, si vous voulez, quand on arrive aux chutes, bien cette espèce de sentiment-là fait partie même du produit touristique.

3560

Si on l'enlève, bien, on vient encore d'enlever des plumes à la rivière Magpie. Donc, si on veut conserver ce produit d'appel touristique là qui est international, ces chutes-là effectivement sont l'émotion qu'elles procurent à la fin de la rivière, c'est comme une espèce de sommet, si vous voulez, en haut d'une montagne. On est arrivés, puis là on est à côté des chutes, puis on est baignés par la vapeur d'eau. Donc, cette espèce de sentiment-là, on ne peut pas l'enlever. Si on l'enlève, on vient de fermer la rivière Magpie au niveau international, j'en suis convaincu.

3565

**LE PRÉSIDENT :**

3570

Merci, monsieur Bourdon.

**M. MATHIEU BOURDON :**

3575

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Monsieur, vous devez vous avancer ici, donner votre nom pour que vos propos soient enregistrés et qu'ils soient attribués à la bonne personne.

**M. SYLVAIN ROY :**

3585

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur!

3590

**M. SYLVAIN ROY :**

Bonsoir! Mon nom est Sylvain Roy.

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Sylvain Roy. Vous êtes une des personnes qui ont signé ce document?

**M. SYLVAIN ROY :**

3600

Oui, je suis cosignataire pour le mémoire que Mathieu a présenté.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3605

**M. SYLVAIN ROY :**

C'était pas prévu que je vienne. Je voulais juste rajouter. . .

3610

**LE PRÉSIDENT :**

Ça nous fait plaisir.

**M. SYLVAIN ROY :**

3615

Merci. Je voulais juste rajouter, les projets de barrage de la Magpie, s'il y a un barrage au pied du lac Magpie, ça enlève, on va revenir avec un débit régularisé et puis ça enlève tout l'attrait de la rivière Magpie.

3620

L'avantage de ne pas avoir un débit régularisé, ça fait cinq fois que je la fais, six fois, c'est jamais la même rivière. Je peux retourner une semaine plus tard, ça va être une rivière complètement différente. Si on a un débit régularisé, on vient d'enlever, je dirais, 90 % de la diversité de la rivière.

3625

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je spéculais. Je ne dis pas qu'il y a un projet hydroélectrique. J'essayais simplement d'évaluer le produit touristique, si on veut, à savoir quelles sont les conditions qui le rendent valable. Il faut dire que si, selon le projet qui est proposé, aucun développement hydroélectrique n'est permis non seulement à l'intérieur de ce qui serait la réserve de biodiversité mais même en aval, on ne pourrait pas construire un barrage dont les effets se feraient sentir jusqu'à la limite de la réserve de biodiversité. Donc, il ne serait pas question d'un barrage, je pense, à la sortie du lac Magpie. Ça serait beaucoup plus bas.

3635

**M. SYLVAIN ROY :**

À la sortie du lac Magpie, le barrage effectivement changerait l'aire protégée présentement. Mais les barrages aux 4<sup>e</sup> chutes, par exemple, ne changeraient rien à l'aire protégée parce qu'ils sont, je dirais, à 50 kilomètres plus bas.

3640

**LE PRÉSIDENT :**

Donc ça changerait quoi, selon vous, au produit, s'il y avait, par exemple, un



barrage à la 4<sup>e</sup> chute. On spéculé en ce moment.

3645

**M. SYLVAIN ROY :**

Bien, ça changerait, admettons, qu'on n'aurait plus une des deux plus belles rivières au monde. On aurait une rivière ordinaire.

3650

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, son rang passerait de 10 à peut-être 50 ou 60 ou 100 ou 200.

3655

**M. SYLVAIN ROY :**

Admettons, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3660

Merci. Merci de cette précision. Oui, monsieur Bourdon?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3665

Je voudrais ajouter, monsieur Béland, les barrages, si vous dites que vous n'étiez pas au courant, il y a un barrage prévu à la 3<sup>e</sup> chute, à la 4<sup>e</sup> et au pied du lac Magpie, on le voit par les bornes d'Hydro-Québec, les bornes d'arpentage.

**LE PRÉSIDENT :**

3670

Si j'ai bien compris, monsieur Bérard, corrigez-moi, si j'ai bien compris, le projet de réserve de biodiversité, étant donné que ça s'étend vers le sud, jusqu'où, en bas, en aval du lac? Oui, allez-y, s'il vous plaît.

3675

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Olivier Bérard du ministère de l'Environnement. Actuellement, la réserve de biodiversité projetée se limite à quelques centaines de mètres au sud de l'exutoire du lac Magpie.

3680

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il ne serait pas question de faire un barrage à la sortie du lac?

3685 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Bien, ça dépend ce que vous entendez «à la sortie du lac». Si c'est en bas, plus bas que la limite actuelle, ça, je ne peux pas répondre pour les projets d'Hydro-Québec.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3695 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Mais pour l'instant, la limite est juste à la limite sud du lac.

**LE PRÉSIDENT :**

3700 Mais ce qu'on a compris de vos consultations avec Hydro-Québec pour déterminer les limites telles que vous les avez placées, c'est que, jusqu'à maintenant, ils ont pas encore statué à savoir s'ils seraient d'accord pour abandonner de façon définitive la possibilité d'exploiter le pouvoir hydroélectrique en aval de la réserve.

3705 **M. OLIVIER BÉRARD :**

3710 À la date où les territoires ont été identifiés, sélectionnés, soit en 2002, c'est-à-dire où les discussions pour l'identification de ces territoires-là ont été faites, Hydro-Québec a été consultée et, à ce moment-là, il n'y avait pas de projet qui nuisait. En tout cas, il n'y avait pas de projet hydroélectrique qui était en cours d'élaboration au niveau du territoire identifié pour une réserve de biodiversité projetée. Par contre, en date d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire. C'est plutôt le ministère des Ressources naturelles qui. . .

**LE PRÉSIDENT :**

3715 On va demander à monsieur Desrochers. Je pense que la question a déjà été posée lors de la première partie de l'audience, mais peut-être qu'il pourrait répéter quelle est la position actuellement en ce qui concerne un possible éventuel développement hydroélectrique entre la limite aval de ce qui est maintenant proposé comme réserve de biodiversité et la route  
3720 138.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

3725 Sébastien Desrochers, ministère des Ressources naturelles et Faune. Je pense que la commission a posé une question à Hydro-Québec, qui est en attente toujours de la réponse de la part d'Hydro-Québec. Pour l'instant, je pense que ce qui serait préférable, c'est d'attendre cette réponse-là, ce qui serait en mesure de mieux éclairer la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3730

Alors, voilà. Je voulais simplement préciser que c'est la question dont on a parlé plus tôt lors de cette séance et quelqu'un déplorait que Hydro-Québec n'ait toujours pas répondu. J'ai dit qu'on était confiants qu'on aurait une réponse à savoir est-ce que Hydro-Québec va dire – ils diront ce qu'ils voudront, mais ils vont nous répondre sur la question qui concerne quelles

3735

sont leurs intentions sur ce segment de la rivière.

Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur Bourdon?

**M. MATHIEU BOURDON :**

3740

Je me souviens que j'ai vu dans le rapport de Sylvain Archambault sur les parcs nationaux du Canada sur Magpie, dans les annexes, il devait avoir les barrages projetés et, si je me souviens bien, marnage de 20 mètres sur la Magpie, quelque chose comme ça.

3745

**LE PRÉSIDENT :**

Mais on va attendre la réponse d'Hydro-Québec.

3750

Alors, sur ce, je vous remercie ainsi que tous ceux qui ont participé ce soir. Les mémoires qui n'ont pas été présentés ce soir mais qui proviennent quand même de gens de la région ici et qui concernent plus spécifiquement les deux réserves de biodiversité projetées dans ce secteur, même s'ils n'ont pas été présentés, vont être disponibles sur le site Internet de la commission ainsi que dans les centres de documentation.

3755

Alors, je vous invite à suivre le déroulement des deux autres séances, soit en consultant éventuellement le site Internet ou les centres de documentation. Je vous rappelle que nous sommes demain soir à Blanc-Sablon et jeudi avant-midi dans la communauté innue de Pakua Shipu.

3760

Alors, au nom de la commission et de toute son équipe, je remercie tous ceux qui ont participé ce soir, soit par téléphone, soit directement en personne, pour parler ou pour écouter.

3765

Je remercie aussi le promoteur ainsi que notre personne-ressource du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et tous ceux qui, en participant à cet examen public, ont permis le déroulement serein, respectueux, parfois un peu long mais qui permet toujours d'aller chercher les informations dont on a besoin et de donner éventuellement au ministre un éclairage sur les projets qu'il propose à votre attention.

3770           Alors, merci à tous et à une prochaine fois.

\*\*\*\*\*

3775           Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3780           \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s. o.**